

LUCIEN PEMJEAN

DEPT. DE LA SEINE
249
17889

CENT ANS APRÈS

1789 - 1889

Précédé d'une DÉDICACE AU PROSCRIT

et d'une acceptation

du Général BOULANGER



PARIS

NOUVELLE LIBRAIRIE PARISIENNE

LBERT SAVINE, ÉDITEUR

12, RUE DES PYRAMIDES, 12

Tous droits réservés.

157
10035

CENT ANS APRÈS

1789-1889

6262

0 | 57
| b
| 10035

LUCIEN PEMJEAN

CENT ANS APRÈS



1789-1889



PARIS

NOUVELLE LIBRAIRIE PARISIENNE

ALBERT SAVINE, ÉDITEUR

12, *Rue des Pyramides*, 12

—
1889

AU GÉNÉRAL BOULANGER

PROSCRIT

GÉNÉRAL,

L'inauguration du Centenaire et de l'Exposition vient de fournir aux hiérophantes de la République parlementaire l'occasion de nous donner, une fois de plus, le spectacle de leur souveraine impudence.

Ils ont osé, ces apostats, entonner des cantiques et brûler de l'encens à la gloire d'une Révolution dont ils piétinent, depuis dix-huit années, les principes et les enseignements ; ils n'ont pas craint, ces flétris, d'évoquer les grandes ombres des briseurs de chaînes, qui sacrifièrent

à la cause du Peuple et de l'Humanité leur existence et même leur mémoire.

Les panégyriques officiels que nous avons subis, les 5 et 6 de ce mois, ne feront illusion à personne. Ils ne sauveront point leurs auteurs du châtement mémorable qui les attend aux élections prochaines.

Voici ma part de verges : un livre.

Je vous prie, Général, de vouloir bien en accepter la dédicace. Je vous l'offre, non comme un servile hommage, mais comme une exhortation à persévérer, inflexible, dans votre attitude vengeresse.

Quand je vous ai dit, sans détour : « Recommencer les Césars serait misérable ; faire de la République une réalité serait grand, » vous m'avez déclaré que vous ne sauriez hésiter entre le chemin de l'honneur et celui de la honte.

Quand ma toute jeune Lucrèce vous a parlé du malheureux sort de tant de « ses petites sœurs et de ses petits frères de France » et vous a demandé de vous dévouer entièrement, afin que les enfants ne souffrent plus, à l'affranchissement des pères, vous lui avez témoigné une émotion visiblement sincère.

Enfin, quand j'ai interrogé votre regard et serré votre main, je n'ai senti, dans l'étreinte de l'une, et lu, dans la clarté de l'autre, que franchise et loyauté.

Je me refuse donc à croire, Général, que vous nourrissiez les coupables pensées que vous prêtent vos persécuteurs : non, vous ne brûlerez pas demain — votre intérêt même vous le défend — ce que vous adorez aujourd'hui.

Qu'on le veuille ou non, les aspirations

du pays ont fait de vous le représentant du droit contre l'iniquité, du progrès démocratique contre la stagnation parlementaire, de la régénération sociale contre la corruption oligarchique.

Par la force prestigieuse que vous puisez dans la conscience de la foule, vous avez rallié, dans une même assurance de rénovation prochaine, tous les mécontents du régime actuel, depuis les timides qui ne voyaient plus de salut que dans une restauration monarchique, jusqu'aux impétueux qui, désespérant des réformes pacifiques, faisaient appel à la révolution.

Vous avez fait plus encore : vous avez réveillé la fibre nationale dans des cœurs qui, de lassitude et de dégoût, étaient morts à l'ingrate Patrie.

Confiance populaire oblige, Général ;
ne l'oubliez jamais.

Vous fûtes un soldat sans peur, soyez
un citoyen sans reproche.

L. P.

Londres, mai 1889.

MONSIEUR LUCIEN PEMJEAN,

*J'accepte avec le plus grand plaisir la
dédicace du manuscrit que vous m'avez fait
parvenir et je vous adresse mes bien vifs et
bien sincères remerciements.*

Général BOULANGER.

Londres, le 9 mai 1889.

Cette acceptation du général Boulanger impliquant nécessairement, de sa part, la reconnaissance des principes arborés dans ce livre, je me demande comment s'y prendront désormais ses adversaires pour l'accuser encore de vouloir renverser la République et restaurer, à son profit, le pouvoir personnel.

L. P.

CENT ANS APRÈS

I

DISTINGUONS !

Il y a quelques années, j'assistais, à l'Eden de Bruxelles, à une séance d'hypnotisme. Au milieu de la scène se dressait un fauteuil entre les bras duquel le professeur X..., un émule de Donato, fit asseoir l'un des spectateurs, digne homme du peuple, qui, poussé par une sorte de curiosité sceptique, consentait à se prêter aux expériences du moderne — et modeste — Cagliostro.

Après quelques instants de recueillement, pendant lesquels il fit sans doute appel à toute la puissance de sa volonté, le magnétiseur plongea brusquement ses

regards jusqu'au fond des orbites de son « sujet ». A peine celui-ci eût-il eu le temps d'ébaucher une tentative de résistance, que ses paupières se mirent à papilloter et que, vaincu par le courant magnétique, il s'endormit.

— Voulez-vous me permettre, lui demanda alors M. X..., de vous offrir un fruit ?

— Avec plaisir, murmura l'hypnotisé.

— J'ai là des pommes, des poires, des pêches ; que préférez-vous ?

— Je mangerai volontiers une pêche.

Le disciple de Mesmer glissa sa main dans une de ses poches et en retira une pomme de terre, une belle pomme de terre en robe des champs, rondelette et proprette, appétissante même, mais crue.

— Tenez, fit-il, en la plaçant dans la main de son interlocuteur, voici une jolie pêche de Montreuil ; goûtez-moi ça et vous m'en donnerez des nouvelles. Ayez bien soin surtout de ne pas avaler le noyau.

Le dormeur porta la pomme de terre à ses lèvres, y mordit à belles dents et la fit disparaître en quelques bouchées, non sans donner des signes de la plus vive satisfaction.

— Eh bien, comment la trouvez-vous ?

— Excellente.

— En désirez-vous une autre ?

— Ma foi ! ce n'est pas de refus.

Et le gourmand en avait déjà entamé une seconde, toute semblable à la première, et se mettait, avec un plaisir toujours croissant, en devoir de la savourer jusqu'au bout, quand M. X..., l'arrêtant tout à coup et lui soufflant à plusieurs reprises sur le visage, le tira de son sommeil.

Le brave amateur de pêches promena d'abord autour de lui des regards hébétés, ahuris, se frotta les yeux comme un homme qu'on vient de réveiller sans lui crier : gare ! puis, se rendant soudain compte, par la reprise complète de ses sens, du goût étrangement âcre et fade de la matière crue

dont il se trouva la bouche pleine, il cracha loin de lui, avec des grimaces d'indicible dégoût et des « pouah ! » d'un comique irrésistible, les débris incomplètement mâchés de la délicieuse pêche... de Parmen-tier.

L'ingénieux hypnotiseur venait de donner à plus de deux mille personnes un spectacle aussi amusant qu'instructif : les applaudissements nourris et la bruyante gaieté qui remplissaient la salle le lui prouvaient assez. Mais ce dont il était loin de se douter, c'est qu'il avait fourni du même coup à l'un des assistants — qui, alors, ne le soupçonnait pas lui-même — l'entrée en matière toute naturelle d'un livre sur le Centenaire de la Révolution.

Plaisanterie de mauvais goût, déplacée, sacrilège ! s'écrient déjà les admirateurs officiels et gourmés de notre grande époque historique. Ils oublient, les guindés, que ce fut le rire endiablé de Voltaire et de Beaumarchais, qui servit de préface à la san-

glante épopée révolutionnaire et qu'il n'y a, dès lors, rien de bien scandaleux à faire figurer en tête de ce travail un souvenir dépourvu de gravité, tout excusé d'ailleurs par le rapprochement qui le motive et que le lecteur le moins perspicace n'a pas manqué de saisir.

Qui donc, en effet, n'a reconnu dans ce plébéien qu'un sommeil factice met entièrement à la merci du magnétiseur, au point de lui faire perdre toute faculté physique, tout ressort moral, tout discernement, tout libre arbitre; qui donc n'a reconnu dans cette dupe inconsciente qui mange voluptueusement une méchante pomme de terre crue qu'on lui a présentée comme une pêche suave, juteuse et veloutée; qui donc, dis-je, n'a reconnu l'image de ce pauvre peuple somnolent et crédule, éternellement joué par les aigrefins de la politique, prestidigitateurs et endormeurs émérites qui lui font avaler, sous couleur d'anguilles, les couleuvres les plus démesurées et lui

servent, sous le nom de République, fille de 89 et de 92, un honteux amalgame de tous les régimes déchus?

Il se purlèche les lèvres, le naïf ! Il est content de son lot, le bonasse ! Il célèbre avec transport le centième anniversaire de son émancipation, l'insensé ! Comme s'il y avait le moindre rapport entre la condition subalterne et précaire dans laquelle il végète et celle qu'aurait dû lui assurer le mouvement libérateur qu'il bénit ! Comme si, derrière les mots pompeux qui le flattent et l'enivrent, ses rusés flagorneurs n'avaient pas pratiqué le plus odieux escamotage de ses droits !

Assez d'écrivains hypocrites, ignorants ou gobeurs embouchent, à l'occasion de ce Centenaire, la trompette triomphale et s'efforcent de prouver à Jacques Bonhomme que, grâce à nos aïeux, tout est maintenant pour le mieux dans la plus démocratique des Républiques. Qu'un livre au moins surgisse pour lui crier : « Mensonge ! ces gens-

là t'abusent indignement. Ce qui est vrai, c'est qu'on n'a déchiré le voile qui t'empêchait de voir que pour y substituer un prisme qui te mystifie. Ce qui est vrai, c'est que, depuis un siècle, la forme seule de ta servitude a changé; au fond, tu es toujours le « vilain » taillable et corvéable à merci. Quand les maîtres actuels de ta destinée proclament bien haut qu'ils ne sont que les serviteurs de ta volonté, ils s'empressent d'ajouter cyniquement, tout bas, ce que disait don Salluste à son laquais Ruy-Blas :

Marche les yeux bandés; j'y vois pour toi, mon cher, et lorsque, confiant dans leurs promesses, tu vas leur faire entendre tes doléances et leur demander de s'intéresser à ton sort, tous les boniments avec lesquels ils t'éconduisent peuvent se résumer dans l'insolente réponse que fit, en 1774, le gouverneur de Dijon à ses concitoyens affamés :

Mes amis, l'herbe commence à pousser, allez paitre.

Cette voix sera-t-elle entendue ? Ne se perdra-t-elle pas dans le brouhaha des fêtes de commande et des réjouissances de la classe satisfaite ? Ne sera-t-elle pas étouffée par les clameurs assourdissantes de ceux qui ont intérêt à faire croire que l'idéal de la Révolution est réalisé ? Trouvera-t-elle seulement un écho dans le cœur des humbles à qui elle s'adresse ? L'auteur de ces pages ne se dissimule ni son insuffisance ni la difficulté de la tâche. Il sait quelles racines profondes et tenaces font de l'égoïsme des puissants, du dédain des indifférents et de l'aveuglement des faibles comme autant de citadelles inexpugnables. Mais il estime que c'est un mauvais système que de ne prendre jamais conseil que des obstacles et du danger. Et dût-il prêcher dans le désert, dût-il même expier sa franchise, du moment qu'il aperçoit des masques à arracher et une vérité à dire, il parlera.

Qu'on me comprenne bien. Je ne récrimine nullement contre la célébration du

Centenaire. Et d'abord, les travaux de l'Exposition, la grande affluence d'étrangers qui viennent visiter notre capitale, apportent des adoucissements partiels aux souffrances aiguës de la crise que nous traversons ; de plus, cette grande fête du travail, de l'industrie et de la paix, comme on se plaît à la nommer, dissipera bien des préventions à notre égard dans l'esprit de quelques-uns de nos voisins et produira peut-être, au moins momentanément, une détente bienfaisante dans les rapports des puissances européennes.

Ensuite, je ne vois aucun inconvénient, bien au contraire, à ce que la France si résignée d'aujourd'hui se trempe quelque peu aux vivifiants souvenirs de cette Révolution qui brisa le moule de la vieille société monarchique, aristocratique et féodale, porta, selon le mot fameux de Merlin de Thionville, « la guerre aux rois et la paix aux nations, » agita, si elle ne put les résoudre pour la plupart, les nombreux

et palpitants problèmes de la misère et de la liberté, et nous légua, avec le principe de la tolérance religieuse, la base de nos droits civils et politiques. C'est plus qu'il n'en faut, certes, pour que la reconnaissance et l'admiration de tout homme de progrès soient acquises à cette mère glorieuse et féconde, et je me plais à lui payer ici, moi, le dernier de ses fils, l'humble, mais pieux tribut de ma gratitude et de mon amour.

Mais ce que je ne puis souffrir, ce qui m'indigne et me fait prendre la plume dans cette circonstance solennelle, c'est de voir un tas de malandrins prétendre que la République actuelle est faite à l'image de cette Révolution qu'ils ont exploitée et dont ils se servent comme d'un gigantesque ballon captif, la faisant planer, quand leur intérêt le leur commande, au-dessus de la tête des badauds émerveillés, puis, quand l'enthousiasme est à son comble et que le tour est joué, la tirant à eux et la dégonflant pour courir plus commodément à leurs

monstrueux tripotages politiques et financiers.

Ce qui me révolte, c'est de voir la classe bourgeoise, — la classe issue de ce tiers état qui, au lendemain même de l'ouverture des Etats généraux, séparait si effrontément sa cause de celle du peuple souffrant, en s'organisant indépendamment de lui et contre lui, — proclamer que l'ère des transformations sociales est close, qu'il ne doit plus y avoir de mécontents et que l'universalité des citoyens français n'a plus qu'à jouir paisiblement des fruits récoltés, il y a cent ans, par les « héros » de la Constituante et de la Convention.

Ces singuliers amis de la justice et de la vérité s'ingénient, pour la conservation d'un ordre social qui favorise leurs intrigues ambitieuses et leurs criminelles déprédations, à établir une audacieuse confusion qu'il importe de dissiper.

Ils s'efforcent de cacher aux déshérités de la société moderne — à ceux qu'un petit

homme d'Etat républicain, se rappelant la définition que donnait des manants, il y a trois cents ans, le jurisconsulte Loyseau, appelait la « vile multitude » — qu'il y eut en réalité, dans le grand bouleversement de la fin du dix-huitième siècle, deux révolutions bien distinctes : l'une individualiste à outrance, née d'une violente réaction contre le principe d'autorité absolue, et préparée, mise à point par Voltaire et les philosophes de l'Encyclopédie, ainsi que par les économistes du *laissez faire, laissez passer*, en tête desquels figuraient de Gournay, du Quesnay et Turgot; l'autre, née du noble sentiment de l'égalité et de l'association et ayant pour précurseurs immédiats Jean-Jacques Rousseau, Morelly, Mably, Diderot, dans ses moments de généreuse inspiration, et parfois aussi Helvétius, dans certains passages de son *Traité de l'homme*.

De ces deux principes, de ces deux droits presque opposés, qui se confondirent quelquefois au milieu de l'orage révolutionnaire,

se heurtèrent souvent et maintes fois se combattirent, le premier seul, l'individualisme, triompha.

Je suis assez juste pour reconnaître qu'il n'en pouvait être autrement : l'excès de despotisme enfanta, par un phénomène naturel, l'excès de droit individuel, et celui-ci, dans son expansion brusque et sans frein, écrasa le droit social qui vagissait à peine. Mais qu'à leur tour, au moins, les bénéficiaires du radieux couronnement de cette évolution qui était, au moment du coup de foudre de 89, en pleine maturité, aient l'élémentaire probité de reconnaître que, tout satisfaits qu'ils puissent être, le dernier mot du développement économique n'est pas dit, que le dix-neuvième siècle a, comme le dix-huitième, ses légions de parias qui n'ont pas leur compte et qui sont en droit de le réclamer, et qu'il y a deux manières également légitimes, quoique inégalement louables, de fêter le Centenaire de la Révolution : l'une égoïste et l'autre hu-

manitaire, l'une bourgeoise et consistant à bénir le prodigieux coup de tonnerre qui a comblé une classe de citoyens de tous les biens et de tous les privilèges, l'autre démocratique et consistant à saluer comme un exemple l'immortel mouvement qui a mis fin à une certaine catégorie d'abus et ouvert la fenêtre par laquelle passera bientôt, nous l'espérons, la série complète des iniquités.

Deux citations vont nous permettre de donner plus de relief à notre idée, de faire mieux ressortir cette distinction.

Ecoutez ce que dit, en parlant du peuple travailleur, c'est-à-dire de plus des deux tiers de la population française, un écrivain qu'on ne saurait taxer d'exagération, M. Lavollée :

« Sans soutien moral ni matériel, l'ouvrier se trouve jeté au milieu d'une société où tout est fait pour l'exciter et l'irriter. De toutes parts, un luxe effréné, insensé, frappe et offusque ses regards ; il produit des merveilles dont il ne jouit pas et sent bouillon-

ner au fond de son âme l'envie implacable et furieuse qui grondait au cœur de l'esclave antique... Qui dira le découragement de l'ouvrier des villes, lorsque, au sortir de l'atelier, après une longue journée de travail, il n'a plus à choisir comme abri qu'entre le cabaret et le taudis étroit, malpropre, enfumé, malsain, où l'attendent, en général, la mauvaise humeur de sa ménagère et les pleurs de ses enfants? Qui dira ses tortures et ses colères, lorsqu'il verra, faute de soins, de repos, et, s'il faut tout dire, faute d'une nourriture suffisante, sa femme, ses enfants, tomber malades, s'étioler ou mourir, pendant que, chaque jour, sous ses yeux, se gaspillent en superfluités vaines ou coupables des sommes dix fois suffisantes pour le sauver, lui et les siens? Qui dira ses angoisses, lorsqu'il verra ses filles, enlevées par les exigences du travail à la surveillance maternelle, rouler dans l'abîme de la débauche? Quand lui-même sentira ses forces baisser, ses mains s'a-

lourdir, ses membres se raidir, et que, sous le coup de ces avertissements de l'âge, il n'aura en perspective, comme prix de sa pénible existence, qu'un grabat, un lit d'hôpital, une fosse commune... ? »

Comparez maintenant cette condition misérable et trop réelle du prolétariat industriel, qui est aussi celle, à peu de chose près, du prolétariat agricole, avec le sort fort enviable, ma foi ! de l'autre portion de la société. C'est M. Renan, l'érudit et brillant académicien, qui nous fournira l'élément de comparaison dans les lignes suivantes, extraites du dernier discours qu'il a prononcé sous la coupole de l'Institut :

« Ce siècle est, après tout, celui où il a été jusqu'ici le plus doux de vivre. Nous avons goûté ce qu'il a eu de meilleur. Si sa fin nous inspire parfois certaines inquiétudes, élevons-nous à cette région sereine où l'on peut se dire, sans trop d'objections : Dieu fait bien ce qu'il fait. Ces fauteuils, près tout, sont commodes pour attendre

patiemment la mort : la vie y est assez douce. »

Fort bien, monsieur l'académicien, et je comprends parfaitement votre béatitude. Vous avez, dites-vous, goûté ce que le siècle a eu de meilleur. La pêche, n'est-ce pas ? L'exquise pêche de Montreuil ? tandis que cette « canaille » de peuple, comme l'appelait votre maître et prédécesseur Voltaire, mangeait à vos côtés la vilaine pomme de terre crue.

Mais, dites-moi, doux philosophe, aimable et captivant optimiste, est-ce donc cette scandaleuse répartition des joies et des peines, du bien-être et de la misère, de l'opulence et de la détresse, que les vôtres appellent les glorieuses conquêtes de 89 ?

Oh ! je ne m'en prends pas particulièrement à vous, Monsieur Renan. Vous êtes, vous, du moins, un ouvrier de la pensée et vous avez semé à profusion sur votre époque les fleurs de votre éloquence, les trésors de votre savoir. Un grand nombre

de vos contemporains vous doivent des heures délicieuses, passées sous le charme de votre souple et harmonieux langage.

Mais il en est tant d'autres, dans votre entourage, qui ont, plus que vous encore, le droit de se féliciter du meilleur de l'existence, et qui n'ont pas, eux, l'excuse du travail intellectuel et de la ciselure littéraire ! Ceux-là n'ont semé derrière eux que l'épuisement, la faim, la désolation, la ruine ou la mort ; ils n'ont provoqué chez leurs semblables que des larmes, des lamentations ou de la colère ; et de tout cet amas de calamités, de tout ce déchirant concert de plaintes et de malédictions, ils se sont fait, au nom de la liberté et sous l'égide de la Révolution, de fabuleux monceaux d'or et de billets de banque !

Le somptueux Lucullus eût envié leur faste éblouissant et ils eussent fait pâlir de dépit cet Apicius qui, après avoir dépensé 20 millions pour sa table, s'empoisonna de désespoir, parce que les 2 millions qui lui

restaient ne lui suffisaient pas pour vivre.

Les vaillants athlètes qui ont combattu pour le bien public jusque sur la plate-forme de l'échafaud se seraient montrés fort incroyables, si quelqu'un leur avait prédit que, cent ans plus tard, la France présenterait un spectacle aussi douloureux.

Ils ont cru se sacrifier pour la foule opprimée et ne sont morts que pour le plus grand bien d'une minorité de parasites et de grugeurs.

Gloire à eux et honte aux autres !

II

LES FILS DE NOS PÈRES

Dans *Le gendre de M. Poirier*, la plus profonde certainement des œuvres de Jules Sandeau, il y a plusieurs scènes qui donnent une idée fidèle de la substitution, par la Révolution française, du règne de l'aristocratie argenteuse à celui de l'aristocratie nobiliaire.

Vous savez avec quelle âpre convoitise le père Poirier, gros bourgeois millionnaire, avait cherché à greffer un blason sur sa fortune, puis avec quel suprême dédain, après avoir réussi à marier sa fille Antoinette à un fils des preux, le marquis de Presles, il parlait — ayant à payer les

dettes de celui-ci — de « messieurs les pères » de son noble gendre !

Mais le passage le plus topique de la pièce, c'est celui où le cher homme, à la suite des dissipations ruineuses du marquis, prend la résolution de faire vendre le château seigneurial de ce dernier.

Oyez l'éclat de sa vertueuse indignation :

« J'espère, s'écrie-t-il, qu'avant un mois, ce vestige de la féodalité ne souillera plus le sol d'un pays libre..... Le parc de ses pères, on le rasera, on le sciera en petits morceaux, on le brûlera dans les cheminées des bons bourgeois qui ont gagné de quoi acheter du bois. »

Toute — ou presque toute — la Révolution est dans ces mots.

Oui, les vestiges de la féodalité, avec l'effrayant arsenal de ses privilèges et de ses abus, sont passés, sous une forme ou sous une autre, entre les mains des « bons bourgeois » qui avaient « de quoi » se les approprier.

Et cependant, demandez à ce M. Poirier qui prend un si fier souci du « sol d'un peuple libre » et qui ne trouve pas de sarcasme assez acéré pour les pères de son marquis de gendre, demandez-lui de vous dire quels sont ses ancêtres, à lui : il ne manquera pas de vous répondre qu'il descend en droite ligne des vainqueurs de la Bastille, des fondateurs de la première République et des héroïques volontaires de la Patrie en danger.

Eh bien, je prétends, moi, que M. Poirier et ses congénères se moquent cyniquement du monde. Et nous allons, s'ils le veulent bien, examiner, l'histoire en main, quelle est leur véritable origine.

Tout le monde connaît, au moins de nom, la fameuse brochure que Siéyès publia au commencement de 1789 et dont le titre était censé résumer les revendications du tiers¹. Je dis « censé, » car les événe-

¹ Qu'est-ce que le Tiers État? Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'ici? Rien. — Que demande-t-il? Devenir quelque chose.

ments ont prouvé que la bourgeoisie, qui était depuis longtemps déjà *quelque chose* dans l'Etat, ne tendait à rien moins qu'à y devenir *tout*.

Depuis plusieurs siècles, en effet, le tiers état avait voix au chapitre dans les conseils de la nation. Par les Communes, qui n'étaient autre chose que de petites confédérations de bourgeois, il exerçait diverses juridictions locales, rédigeait les chartes municipales et il avait pu, à une certaine époque, organiser des milices pour résister aux exactions des seigneurs. Par les Parlements dont la Couronne, à court d'argent, vendait, depuis Louis XII, les charges aux plus offrants, il avait une part du droit de haute justice et de celui de remontrance au roi. Par les Etats généraux où Philippe le Bel lui avait accordé voix délibérative, il avait le pouvoir de signaler les abus, de présenter des requêtes, de proposer des réformes et de voter des subsides.

D'un autre côté, l'organisation des corporations de métiers lui faisait, des maîtrises, un privilège économique qui n'était pas à dédaigner. Enfin, une foule de fonctions administratives lui étaient largement ouvertes, comme, par exemple, celles de fermier général, que les titulaires payaient fort cher, pour l'acquisition desquelles il leur fallait offrir aux ministres, tout comme de nos jours, de sérieux pots-de-vin, mais où ils s'enrichissaient à vue d'œil aux dépens du Trésor et des pauvres diables qu'ils envoyaient, pour leur faire rendre gorge, aux galères ou à la potence.

Ainsi donc, la bourgeoisie jouissait, bien antérieurement à 1789, d'une ombre d'émancipation ; le pouvoir royal et la féodalité avaient eu quelquefois à compter avec elle, et d'autant plus sérieusement qu'elle avait su acquérir par le commerce, l'industrie, l'usure et la spéculation, plus de la moitié de la richesse de la France.

Il ne lui manquait plus, pour s'affranchir

définitivement, que le coup de coude du peuple, de la masse famélique qui peinait lamentablement, écrasée d'impôts et de servitudes, et dont chacun des trois ordres pouvait dire ce que disait Frédéric II de son ancien courtisan Voltaire : « C'est une orange dont on presse le jus et dont on jette ensuite l'écorce. »

Le tiers état fut servi à souhait, au cours des événements qui suivirent le doublement de sa représentation aux Etats généraux de 1789, par le débordement des colères populaires.

Mais, objectera-t-on, les députés du tiers étaient les délégués de la totalité des Français pris en dehors de la noblesse et du clergé !

C'est là l'erreur intéressée qu'ont accréditée les écrivains et les orateurs de la nouvelle classe usurpatrice. Le suffrage universel, qui nommait les membres de cette partie de l'Assemblée, ne rendait son verdict qu'au troisième degré, et pour être

éligible, il fallait payer, comme propriétaire, des taxes élevées, ou bien exercer des charges qui n'étaient à la portée que des riches. De telle sorte que les membres du tiers représentaient encore moins la nombreuse famille des travailleurs pauvres, que les vieux gibbons, rouspioux et pituiteux, du Sénat actuel ne représentent les revendications de la démocratie républicaine.

Et croyez-vous qu'aussitôt maîtresse du pouvoir, débarrassée de toute entrave, l'Assemblée constituante s'empressa de remédier à cette scandaleuse restriction du droit de suffrage ? Ah ! bien oui, elle se hâta au contraire — écoutez ceci, messieurs Poirier et C^{ie} — elle se hâta de l'accentuer encore davantage, en divisant la grande famille des opprimés, c'est-à-dire les frères de ceux qui venaient de démolir la Bastille, en citoyens *actifs* et en citoyens *passifs*, et en aggravant les conditions d'électorat et d'éligibilité au point de réduire de deux

millions le nombre de ceux qui jouissaient auparavant du droit de vote.

Voilà un exemple, entre cent, des prouesses révolutionnaires de vos aïeux, les seuls dont vous puissiez légitimement vous réclamer, ô faux amis du peuple, qui ne prétendez le chérir que pour le mieux pressurer, omnivores de la haute banque, du haut commerce et de la haute industrie, qui nous gouvernez par vos cuistres de la politique !

C'est un fait indéniable, d'ailleurs, qu'en dehors des réformes qui assuraient la suprématie de la bourgeoisie, la Constituante de 89, la Législative de 91 et la Convention de 92 n'ont rien fait qui ne leur ait été imposé, arraché par les menaces de la foule.

Après la pompeuse DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, destinée à jeter de la poudre aux yeux de la masse besoigneuse et à masquer le caractère égoïste de leurs aspirations, les membres de ces Assemblées, à

l'exception d'un petit nombre qui se sont généreusement inspirés du droit démocratique et social, n'ont agi que dans l'intérêt exclusif de leur classe; et quand il leur est arrivé de prendre des résolutions viriles et humanitaires, ce n'a jamais été que sous la pression des clubs et de la rue.

*Peuple, je te le dis : un grand siècle commence,
De tous côtés il s'ouvre un horizon immense ;
Le monde ancien expire, et c'est de nos travaux,
Peuple, que datera l'ère des temps nouveaux.*

Ainsi s'exprime Richelieu dans *Diane*, le beau drame d'Emile Augier.

Ainsi s'exprimaient également, *coram populo*, et aux applaudissements de la postérité, ces démolisseurs malgré eux dont on a par trop vanté le dévouement et l'esprit de sacrifice; mais lorsqu'il s'agissait de passer de la parole aux actes, lorsqu'il s'offrait à eux une occasion de témoigner de leur sollicitude pour les déshérités, lorsque, comme à la veille du 4 août, un des leurs les suppliait de s'intéresser au sort

des ouvriers, alors une sourde rumeur s'élevait de presque tous les bancs et l'on passait outre sans discussion.

Epargnez-nous donc, de grâce, messieurs les héritiers du tiers état, le spectacle de votre jésuitique hypocrisie.

Vous feignez de célébrer, dans cette Révolution dont vous avez décrété l'apothéose, le point de départ d'une ère de liberté et de prospérité nationale, alors que, fidèles à vos traditions de famille, vous ne voyez en elle que l'intarissable vache à lait qui vous gave.

Vos pères n'ont été que les exploités éhontés de cette gigantesque levée de boucliers, dont les nôtres furent les réels promoteurs et les victimes.

Votre généalogie, nous la connaissons bien, et puisqu'il vous convient de la dissimuler, nous allons, nous, vous la coller dans le dos, afin que, en vous voyant vous mêler à ses réjouissances, la foule issue de celle de 89, la foule que vous avez dépouil-

lée, vous traite de tartufes et vous crache au visage.

Vous êtes les rejetons de ces députés bourgeois de 1357, qui soutinrent Etienne Marcel dans sa lutte contre le Dauphin, tant qu'ils crurent que le prévôt des marchands n'avait en vue que l'extension de leurs attributions politiques, mais qui l'abandonnèrent et le firent assassiner, sous un fallacieux prétexte, dès qu'ils le virent tendre la main aux Jacques révoltés contre les seigneurs.

Vous êtes les descendants de ces marchands, traitants et agioteurs qui acquirent, à partir du quinzième siècle, des fortunes si colossales, de ces aristocrates de la roture, que les rois s'empressaient du reste d'anoblir en récompense des services d'argent qu'ils en recevaient ! J'ai nommé les Jacques Cœur, les Lamet, les Samuel Bernard, les frères Pâris, les tripoteurs de la compagnie d'Occident et ces premiers agents de change, dignes précurseurs des financiers cosmopolites d'aujourd'hui !

Vous êtes les méchants disciples de ces économistes et de ces philosophes individualistes, si tendres pour eux-mêmes et si durs aux misérables : de ce Turgot qui, niant le droit au travail, reconnaissait le droit à l'usure et combattait la famine, qu'il avait lui-même déchaînée par sa « liberté du commerce des grains, » en faisant emprisonner et sabrer les affamés ; de ce Voltaire qui appelait le roi de Prusse son « adorable maître » et qui ne craignait pas d'écrire en parlant des travailleurs : « Je crois que nous ne nous entendons pas sur l'article du peuple que vous croyez digne d'être instruit. Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants. Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu ! »

Vous êtes le triste produit de ces constituants qui, à peine maîtres de la situation, ne songeaient qu'à maintenir à leur profit la royauté et votaient, contre le peuple des faubourgs réclamant justice, la sanglante loi martiale ; vous êtes la tortueuse engeance

de ces trigauds de l'Hôtel de Ville qui excluèrent de la milice parisienne les classes indigentes et essayaient de sauver la Bastille en proposant, pendant que la foule l'assiégeait, une transaction à de Launay !

Vous êtes, enfin, les successeurs funestes de ces accapareurs qui exportaient le blé français, alors que la population mourait de faim ; de ces spéculateurs qui, par la dépréciation voulue des assignats, réalisaient de si monstrueux profits sur les biens nationaux ; de ces fournisseurs des armées, qui vendaient les denrées le double de leur prix commercial aux volontaires occupés à sauver la Révolution sur les frontières !

Voilà votre lignée. Gardez-la et laissez-nous la nôtre. *Cuique suum*, s'il vous plaît.

Dans la suite de ce livre, nous examinerons en détail si même vous ne vous êtes pas montrés plus avides, plus égoïstes, plus fourbes, plus rapaces et plus corrompus que vos illustres devanciers. Nous verrons

comment vous entendez le règne de la démocratie, le régime républicain.

Et quand nous aurons comparé vos déclarations à votre conduite, vos promesses à vos actes ; quand nous aurons constaté que, du haut de vos principes égalitaires et dans votre amour de la chose publique, vous n'avez fait que substituer votre féodalité à celle de l'aristocratie et votre bon plaisir à celui d'un monarque, alors, au milieu des feux d'artifice du Centenaire, les braves plébéiens qui nous lisent se diront qu'elles sont encore d'actualité, ces lignes que le grand calomnié, l'austère et vigilant Marat écrivait, il y a près d'un siècle :

« Pourquoi cette joie effrénée ? Pourquoi
« ces témoignages stupides d'allégresse ?
« La Révolution n'a été encore qu'un songe
« douloureux pour le peuple. »

III

LE PEUPLE SOUVERAIN..... IN PARTIBUS

C'était un matin d'élection. Un bruit inaccoutumé se faisait entendre dans une chambre d'un cinquième étage, une petite chambre basse et malsaine qu'occupait, avec toute sa famille, une bonne pâte de citoyen français, Jean Labeur. Le pauvre homme était aux cent coups. Sa carte électorale ! où diable était-elle passée ? Il ouvrait et bouleversait tiroirs, boîtes, placards, mettait tout sens dessus dessous, ne trouvait rien et sacrait comme un agent de police.

— Dis donc, Jean, lui dit tout à coup, doucement, sa ménagère ; après tout, si tu

ne la trouves pas, ça n'en vaudra que mieux, va ! Au lieu que t'aïlles voter, nous irons faire un tour à Vincennes ou à Meudon avec les mioches. Ils ont tant besoin d'air, les pauv' gas !

Cette réflexion si judicieuse, au lieu d'apaiser notre électeur, mit le comble à son irritation.

— Pour qui me prends-tu donc ? hurla-t-il. Moi, désertier le combat ! Ne sais-tu pas que ma seule voix manquant peut assurer le succès de la liste opportuniste ? C'est ça qui serait du joli ! Ne pas voter ! Autant être esclave, alors ! On est souverain ou on ne l'est pas, morbleu !

— Ne te fais donc pas tant de bile pour tes radicaux, répliqua la femme. C'est pas eux qui te feront gagner un morceau de pain de plus, ni qui te donneront de l'ouvrage, quand t'en auras pas.

— Tais-toi. Tu ne comprends rien à la politique !

— Grand serin, va !

Jean Labeur retrouva sa carte et courut voter. La liste radicale passa. Le gouvernement inclina vers l'extrême-gauche.

A quelque temps de là, Jean, épuisé de travail et ne gagnant que juste de quoi ne pas crever de faim, lui et les siens, vit encore son infime salaire rogné par son patron. Il se mit en grève et s'adressa au gouvernement de ses rêves. Celui-ci s'empressa de lui envoyer des gardiens de la paix qui lui flanquèrent des coups de cassetête et le mirent dedans. La famille de Jean fut décimée par la faim et quand sa femme, en pleurs, lui murmura : « Je te l'avais bien dit ! » il lui répondit de nouveau, avec un haussement d'épaules : « Tu ne comprends rien à la politique ! »

Le fait est, qu'avec son instinct féminin, cet instinct si subtil, elle y comprenait plus que lui, la pauvre ! Elle la jugeait par intuition, sentant bien que cette chose mystérieuse, dont elle ignorait le fonctionnement, n'était pour nos politicules de toutes

nuances qu'une occasion de parader et de se faire des rentes aux dépens des modestes et naïfs producteurs de la richesse du pays.

Qu'est-ce, en effet, que cette soi-disant souveraineté dont on a gratifié la nation, sinon la plus impudente mystification dont les gouvernements l'aient jamais rendue victime ? Je mets au défi le plus sincère ou le plus imaginatif admirateur du suffrage universel de me dire quelle amélioration réelle, palpable, le bulletin de vote, cet attribut de l'omnipotence populaire, a jamais apporté au sort de ceux qui en sont armés.

Quoi ! toujours des partis proclamés légitimes,
Tant qu'ils règnent sur nos débris,
L'un par l'autre abattus, proscripteurs ou proscrits,
Tour à tour tyrans ou victimes !

Voilà, en quatre vers de Casimir Delavigne, tout ce qu'a produit le suffrage universel direct, comme le suffrage restreint, comme le suffrage à plusieurs degrés, comme le cens. C'est éternellement la même chanson, et le peuple, avec son titre

de souverain, le peuple, qui ne se nourrit pas « de partis tour à tour proscripteurs ou proscrits, » est toujours, comme devant, le *servum pecus* qui sert de marchepied aux ambitieux et aux faiseurs.

A quoi cela peut-il bien tenir ? Car enfin, il semble à première vue que si, dans une société quelconque, composée d'un certain nombre de membres, chacun d'eux peut contribuer par son vote à la confection des statuts et règlements, ces derniers seront faits conformément aux vœux et aux intérêts de la majorité.

Il n'en est pas et il ne peut en être ainsi dans notre République plutocratique, et cela pour des raisons à la fois constitutionnelles et sociales.

Et d'abord, le peuple, qui détient le bulletin de vote, est-il capable de s'en servir au mieux de ses intérêts ? Je parle ici de la portion la plus nombreuse et la plus intéressante de la population, c'est-à-dire des travailleurs des villes et des campagnes.

Il faut bien avouer, hélas ! que les trois quarts des ouvriers industriels et agricoles sont presque absolument ignorants. Et comment en serait-il autrement ? N'ayant reçu dans leur enfance qu'une instruction rudimentaire, envoyés de bonne heure en apprentissage et ayant passé, dès lors, des dix ou douze heures par jour sur un travail exténuant et parfois même abrutissant, incorporés plus tard dans des régiments où s'étiolent bien souvent la santé du cœur et celle de l'esprit, ils ne sauraient se transformer subitement, devant les urnes, en autant de Pic de la Mirandole.

Ne connaissant rien aux questions politiques et économiques, auxquelles si peu de nos législateurs entendent quelque chose, ils votent cependant. On devine comment ! Ils votent pour le candidat réactionnaire, l'opportuniste ou le radical, sans que rien de réfléchi détermine leur choix, sans être en mesure de le justifier par trois mots sensés. Tempérament, éducation familiale,

esprit de clocher, passions irraisonnées, entraînement, respect humain, préjugés, sont quelques-uns des mobiles qui, n'ayant pas le savoir pour contrepoids, influent sur leur décision. Ajoutez à cela le degré de charlatanisme des candidats, leur plus ou moins de prestige personnel et d'habileté à présenter leur drapeau comme le labarum du salut, et vous aurez une idée approximative de la façon dont s'exerce, dans cette partie du corps électoral, le droit de suffrage.

Des prolétaires inconscients, passons à ceux qui, à force de volonté, de patience, de courage, et qui, plus favorisés peut-être sous le rapport du salaire et de la durée du travail, ont su acquérir, par la lecture et la fréquentation des cours du soir, des connaissances quelquefois assez étendues. Ceux-là jugent à leur valeur les candidats multicolores qui viennent leur faire chattemite, afin de capter leurs voix.

Ils se rappellent les conseils qu'Hébert

donnait, en 1791, aux électeurs de l'Assemblée législative : « Rayez de vos listes, « écrivait le rédacteur du *Père Duchêne*, « non seulement les marquis, mais les ban- « quiers. Laissez de côté, non plus seule- « ment les beaux hôtels du faubourg Saint- « Germain, mais les boutiques de la rue « Saint-Denis. » Et ils sont prêts à envoyer siéger à la Chambre d'intelligents et hardis camarades qui ont vécu de leur vie et souffert de leurs maux.

Mais le moyen ? Comment combattre efficacement des adversaires qui ont tous les atouts en main, argent, presse, influence administrative, qui tirent et répandent leurs mensonges à des millions d'exemplaires, bariolent tous les murs de leurs alléchantes promesses, intimident les uns, achètent les autres ? La lutte est par trop inégale, et les malheureux besaciers doivent assister, la rage au cœur, au facile triomphe de ces arracheurs de dents et de mandats. Quand il n'y a pas de loi pour protéger

le droit des faibles, a dit le savant professeur de Laveleye, « c'est toujours le plus fort qui l'emporte, et le plus fort, c'est le plus riche ». Un autre publiciste a écrit : « La finance est la reine du monde ; c'est elle qui règle l'État, qui nomme les députés, qui subventionne les journaux. » Rien de plus vrai, et le peuple, dans son impuissante souveraineté, en fait, à chaque élection, la cuisante expérience.

Ajoutez à cela la pression patronale qui s'est exercée de tout temps sur la classe laborieuse. Ils sont nombreux, les exemples qu'on en pourrait donner. Je me bornerai à rappeler la conduite des patrons mineurs de Bessèges, au lendemain de l'élection du 13 décembre 1885, vis-à-vis de leurs salariés. Ils renvoyèrent de leurs chantiers ceux qui s'étaient le plus signalés dans la campagne en faveur de la candidature républicaine, et obligèrent ceux qui les avaient suivis de quitter dans les vingt-quatre heures les logements que leur louait la compa-

gnie. Je citerai encore les mesures prises par les administrateurs du P.-L.-M. et du chemin de fer du Midi contre ceux de leurs employés qu'une majorité républicaine avaient élus, en 1884, conseillers municipaux. Les pauvres diables se virent, les uns envoyés en disgrâce, les autres révoqués, et la Chambre, à la suite d'une interpellation de MM. Hubbard et Périllier sur ces faits scandaleux, se borna à voter un ordre du jour platonique qui ne fit qu'encourager l'audace des persécuteurs.

Et comment le gouvernement mettrait-il fin à de pareils abus, quand lui-même pratique la candidature officielle avec plus de cynisme encore que n'en déployaient les gouvernements réactionnaires? Ah! les Ferry, les Floquet, les Tirard laissent loin derrière eux les de Villèle de la Restauration, les Guizot de la monarchie de Juillet, les de Morny de l'Empire et les Buffet du 16 Mai! Nous avons vu récemment comme ils s'y entendent à faire soutenir par leurs

préfets et sous-préfets, ces lucumons à tout faire, la candidature des gens de leur choix. Nous avons vu comme ils savent faire travailler les arrondissements par leurs agents, jouer de la fausse nouvelle et des fonds secrets. Nous avons vu enfin à quelle débâche de révocations et de dénis de justice ils se sont livrés, au lendemain de l'élection du 27 janvier.

Et voilà les démocrates, les hommes de principes, qui viennent nous la faire au Centenaire ! Mais contenons notre indignation : nous avons à peine entamé la série de leurs iniquités.

Nous venons de voir que le suffrage universel n'est ni conscient, ni libre ; nous allons voir maintenant que ses décisions sont complètement dépourvues de sanction.

La Constitution bissexuelle de 1875 est, en effet, façonnée de telle sorte que le jeu de ses multiples rouages réduit l'opinion publique au rôle de cinquième roue du char de l'Etat et nous donne le droit de nous

écrier comme Vergniaud dans *Charlotte Corday* :

Nous sommes sous le joug d'un millier de tyrans
Qui prétendent traiter la France en conquérants !

Point n'est besoin d'être un sanguinaire
démagogue pour reconnaître que l'existence,
à côté de la Chambre, d'un Sénat nommé
par les électeurs du second degré, d'un Sénat
armé du droit de *veto*, est un obstacle
à la réalisation de toute réforme profonde
réclamée par le pays.

Quand on songe que les séniles anoures
du « grand conseil des communes » sont,
par leur origine même, systématiquement
hostiles à toute idée de progrès et qu'ils
passent leur temps à rogner, amputer,
dénaturer, tripatouiller les lois — si peu
méchantes cependant — qui leur viennent
de la Chambre; quand on pense que chaque
projet doit subir, indépendamment du tra-
vail des commissions, deux délibérations
au moins dans chaque assemblée; quand
on réfléchit au nombre de propositions

qui... s'égarèrent en faisant la navette entre le Palais-Bourbon et le Luxembourg, on ne s'étonne plus que notre Parlement ait trouvé moyen de ne voter, dans l'espace de neuf ans, de 1879 à 1888, que 205 lois, dont pas une seule remarquable, alors que la Convention abattit, en trois années seulement, 11,210 lois et décrets, dont la plupart d'une si haute portée!

Il est vrai que la Constituante s'était énergiquement prononcée, en août 1789, contre la création d'un Sénat que réclamaient à cor et à cris les opportunistes de l'époque, les députés du Marais, Lally-Tollendal et consorts.

Elle s'était également prononcée, avec non moins d'énergie, sur la question de la durée des législatures, pour le terme de *deux* ans « comme tenant le milieu entre
« la mobilité d'un pouvoir annuel et la
« dangereuse stabilité d'un corps qui, trop
« longtemps dépositaire de l'autorité, arri-
« verait à la considérer comme son do-

« maine ». Eh! c'est précisément la raison pour laquelle nos hirudinées parlementaires tiennent tant au terme de *quatre* ans! Ces quatre années pendant lesquelles le député, tout à fait débridé, n'a pas de compte à rendre à ses électeurs, ces quatre années qu'il a devant lui pour intriguer tout à son aise, percer de coups de canif son programme, faire la chasse aux portefeuilles, caser ses parents et amis, trafiquer de son mandat, ces quatre belles années-là, mais il y tient comme à ses yeux!

Vraiment, ces Constituants étaient bien sots de se condamner, par un respect exagéré des droits du peuple, à ne siéger que deux maigres ans et à se priver du concours de ces excellents bivalves sénatoriaux qui complètent si merveilleusement le despotisme anarchique du pouvoir.

Et combien plus nicodèmes n'étaient-ils pas de décider, sur la proposition de Robespierre, qu'ils ne pourraient être réélus à la législature suivante! Voyons, y a-t-il quel-

que bon sens à se passer ainsi la corde autour du cou ?

Décidément, ces représentants de 1789 étaient comme la femme de Jean : ils ne comprenaient rien à la politique. Est-ce que les députés de la rue Cadet, qui s'y connaissent, eux, n'ont pas repoussé récemment, comme elle le méritait, cette idée saugrenue ? Est-ce qu'il est venu à la pensée d'un seul membre de la Chambre actuelle, même en présence du dégoût que celle-ci inspire à la nation, de déposer à la tribune une proposition en ce sens ?

Que deviendrait la République, si les Rouvier, les Lacroix, les Constans, les Floquet, les Thévenet, les Pichon ne pouvaient reprendre possession de leurs sièges après les prochaines élections ?

« Je ne crois point du tout, disait Robespierre en parlant des *leaders* de l'Assemblée, à l'utilité de ces prétendus guides... Quand ils parviennent à maîtriser les délibérations, il ne reste plus,

« de la souveraineté nationale, qu'un fan-
« tôme. »

Etait-il drôle tout de même, ce Robespierre, avec sa souveraineté nationale ! Était-il assez novice !

N'importe ! les Lycurgues et les Solons de nos Chambres haute et basse ne veulent pas se montrer trop rigoureux à l'égard de leurs aînés qui n'étaient, après tout, que de simples apprentis dans la carrière ; ils passent complaisamment l'éponge sur leurs défaillances de débutants et consentent à les centenariser tout de même.

Victor Hugo a bien écrit quelque part, à l'usage du parfait législateur :

Vertu ! foi ! probité ! c'est du clinquant déteint ,
C'était usé déjà du temps de Charles-Quint.

Mais on ne saurait, en conscience, en vouloir aux législateurs de la Révolution de n'avoir pas lu Victor Hugo.

C'est pourquoi nos loyaux, nos incorruptibles mandataires veulent bien excuser aussi la Convention d'avoir commis la nigauderie,

après avoir institué le suffrage universel sur les bases les plus larges, de reconnaître au peuple le droit de contrôle sur les actes de ses délégués, en l'appelant à infirmer ou à ratifier, dans ses assemblées primaires, les lois adoptées par eux.

Cette sorte de *referendum*, de consécration effective de la volonté populaire, est bonne tout au plus pour la petite République helvétique !

Mais, bast ! c'est là, je le répète, tout un tas de menus péchés de jeunesse sur lesquels nos honorables, pleins d'indulgence, glissent soigneusement et qui ne sauraient les empêcher — les nobles cœurs ! — de proclamer bien haut que leurs devanciers de 89 et de 92 ont mérité, presque autant qu'eux-mêmes, les bénédictions de la démocratie et l'admiration des âges futurs.

IV

LIBERTÉ, LIBERTÉ CHÉRIE !

Ce qui doit le plus frapper la vue des étrangers qui viennent visiter Paris, à l'occasion de l'Exposition, c'est assurément, après la tour gigantesque dont le nom rime avec Babel, la profusion d'enseignes portant ces mots magiques, pleins de flamboyantes promesses : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

— Mon Dieu, que ce peuple est heureux ! se disent certainement ceux de nos hôtes qui jugent du contenu par le contenant, de la marchandise par l'étiquette.

Mais ceux qui, plus réfléchis, plus observateurs, veulent profiter de leur séjour

parmi nous pour étudier nos institutions et nos mœurs, ceux-là ne tardent pas à s'apercevoir que ces beaux principes, semblables à de pauvres oiseaux fugitifs, ne se sont perchés en si grande abondance sur nos murs que parce qu'on les a chassés de leur nid maternel : nos lois.

Je vais, pour qu'on ne m'accuse pas d'exagération et de parti pris, décomposer cette fameuse triade républicaine qui orne le frontispice de tous nos monuments publics et confronter minutieusement chacune de ses unités avec la réalité froide et nue.

Et qu'on en soit bien persuadé : ce n'est point un coupable besoin de dénigrement qui dirige ma plume ; je ne demanderais pas mieux que d'avoir à célébrer la perfection de notre état politique et social et à chanter les louanges de ceux qui président à nos destinées ; et je suis le premier à gémir de n'avoir pas sujet de le faire.

Il est vrai que je pourrais me taire, comme tant d'autres ! Mais j'estime que

garder le silence, parce qu'on a pas d'encens à brûler en l'honneur de quelqu'un ou de quelque chose, est une singulière façon de comprendre sa dignité d'écrivain, et que c'est surtout quand il a de dures vérités à faire entendre aux puissants, qu'un citoyen doit élever la voix.

Cela dit, commençons notre examen.

Qui de nous, à l'âge où les nobles passions enflamment le cerveau, n'a senti son cœur se gonfler d'une mâle ardeur et son sang courir plus rapide et plus chaud dans ses veines, au récit des luttes héroïques que les peuples ont soutenues de tout temps pour la Liberté ?

Qui de nous, ne fût-ce que quelques instants, ne lui a dressé des autels au fond de son être, à cette glorieuse idole, et n'a souhaité de combattre à son tour et de donner sa vie pour la conquérir ou pour la défendre ?

C'est pour elle que nos aïeux ont pris la pique et la faux au siècle dernier ; pour elle que la tribune des clubs et des assemblées

révolutionnaires a retenti de paroles immortelles ; pour elle que les va-nu-pieds de la première République ont accompli, contre les hordes étrangères, des miracles de vaillance ; pour elle que Girondins, Hébertistes, Dantonistes, Jacobins ont successivement porté leur tête sous le couperet de la guillotine.

C'est pour elle aussi que beaucoup d'entre ceux qui nous gouvernent depuis dix-huit ans ont trouvé, sous le régime impérial, de superbes accents ; mais depuis..... La France alors admirait leurs vertus.

Ah ! je me rappelle que ce fut une cruelle déception que celle que j'éprouvai, quand, à peine sorti du collège où je m'étais pris d'un beau culte pour toutes les grandes choses de la Révolution, je m'avisai de jeter un regard sur notre grêle et honteuse République que je m'attendais à voir si robuste et si fière.

Mon indignation éclata — la Muse me pardonne ! — en strophes juvéniles qui,

pour n'être pas d'une bien large envergure, n'en exprimaient pas moins des idées justes et surtout sincères.

Qu'on en juge pour les deux suivantes que je cueille au hasard :

Liberté ! ton nom seul enfantait des prodiges,
Calmant les maux, brisant les fers, chassant les rois ;
Et voilà qu'aujourd'hui tu donnes des vertiges,
Et des républicains osent nier tes droits !

Oui, ceux qui t'acclamaient naguère, frénétiques,
Et se servaient de toi comme d'un bouclier ;
Ceux qui gravent ton nom sur toutes leurs boutiques,
Les traîtres ! ce sont eux qui veulent te lier !

Le diable m'emporte ! mais je crois que je ne rimerais pas mieux maintenant et que la flétrissure poétique que j'infligeais, moi potache, aux parlementaires de 1878, gante magnifiquement ceux de 1889.

Je me souviens que le bon Tony Révillon jubila, quand je lui fis lire ces vers ; jubilerait-il autant aujourd'hui ? Et notez bien qu'il est un de ceux — *rari nantes* — dont la probité politique et la bonne foi sont inattaquables.

Mais ses collègues du Palais-Bourbon, mais ses amis de l'extrême-gauche, en quoi, s'il vous plaît, se sont-ils attachés à faire entrer dans le domaine des faits cette liberté dont ils se proclament les fidèles pionniers ? J'ai longtemps vécu en Belgique et en Angleterre, et je vous certifie que les sujets de Léopold et de Victoria jouissent d'une indépendance beaucoup plus complète que celle des concitoyens de M. Carnot.

Serrons de plus près la question.

Qu'est-ce que la liberté ? La DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, dont nos saltimbanques d'hommes d'Etat font si grand bruit et si peu de cas, nous répond dans son article 4 : « La liberté consiste à pouvoir
« faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ;
« ainsi, l'exercice des droits naturels de
« chaque homme n'a de bornes que celles
« qui assurent aux autres membres de la
« société l'exercice de ces mêmes droits. »
Et cette définition que les constituants nous donnaient en 1789, les conventionnels

nous la confirmaient en 1793 sous cette forme plus précise encore : « La liberté est
« le pouvoir qui appartient à l'homme
« d'exercer à son gré toutes ses facultés. »

D'où résulte, pour tous les citoyens, comme corollaire à la liberté de conscience, le droit absolu d'écrire, de parler, de se réunir, de s'associer, de se coaliser, de manifester librement.

Mais, s'empresent d'affirmer les ardélions du pouvoir, ces droits nous sont reconnus par la Constitution ! Qu'avez-vous à réclamer ? N'avez-vous pas la liberté de la presse et de la parole, la liberté de réunion, d'association, d'affichage, de coalition, de manifestation ?

Voilà bien des libertés ! et mes contradicteurs sont fort heureux, s'ils s'imaginent vraiment en jouir : l'illusion ne tient-elle pas lieu bien souvent de réalité ?

Qu'ils me permettent cependant de me montrer moins optimiste qu'eux et d'examiner un à un chacun de ces précieux bien-

faits dont j'ignorais que nous fussions comblés.

La loi du 29 juillet 1881 a adouci un tantinet, je ne le nie pas, le régime auquel la presse était soumise, notamment par la suppression du cautionnement que chaque journal était tenu de verser comme « garantie pécuniaire » et par la substitution du jury aux juges correctionnels, dans la connaissance des crimes et délits par voie de publicité.

Mais de là à prétendre qu'elle nous a donné la liberté complète de la presse, il y a tout un abîme qu'il faut avoir une rare audace pour franchir. Il ne se passe guère de mois, en effet, sans que quelque journaliste soit poursuivi et condamné en vertu de cette loi de liberté. Elle est longue, la liste des journaux socialistes qui ont succombé, depuis huit ans, sous le coup des amendes et des mois de prison ! Car la loi de 1881 n'a supprimé les crimes et délits de presse qu'en les transformant hypocrite-

ment en crimes et délits de droit commun.

Provocations au meurtre, au pillage, à l'incendie ; excitation des militaires à la désobéissance ; excitation des citoyens les uns contre les autres, etc..... ce sont là de très noirs forfaits que les ulémas de notre magistrature trouvent toujours moyen de relever contre une feuille gênante. Un gouvernement peut envoyer loin ses adversaires, quand il possède contre eux de pareilles armes ; il peut les envoyer jusqu'en Nouvelle-Calédonie où le malheureux Cyvoct expie depuis six ans un article de journal ; que dis-je ? il peut les envoyer jusques à l'échafaud, car cet infortuné jeune homme, qui eut ensuite sa peine commuée, fut bel et bien condamné à mort, oui, à mort.

D'ailleurs, à l'heure où j'écris, la même peine — ou tout au moins celle de la déportation dans une enceinte fortifiée — n'est-elle pas à la veille d'être prononcée par les épilés de la Haute-Cour contre notre ami

Rochefort, l'irréductible pamphlétaire, coupable, aux yeux d'un Skocking de Beurepaire, d'avoir conspiré dans les colonnes de *l'Intransigeant* contre la sûreté de l'Etat?

Il y a quelques mois à peine, ayant à écrire à un de mes amis, le citoyen Odin, il me fallut lui adresser ma lettre à la prison de Sainte-Pélagie où il purgeait philosophiquement, en compagnie de plusieurs autres écrivains, une condamnation que lui avait valu un article intitulé : *Souvenez-vous!* et où il est retourné depuis pour avoir dit au pouvoir, dans une réunion publique, tout autre chose que des douceurs.

Autre fait, plus personnel celui-ci et tout à fait édifiant.

En 1885, je faisais paraître à Bruxelles un journal hebdomadaire, l'INSURGÉ, dont les autorités belges ne songeaient nullement à entraver la publication. Or, un beau jour, je ne fus pas peu surpris de lire dans les gazettes françaises la nouvelle que voici :

« Par arrêté en date du 26 avril 1885, pris en vertu de l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881, le ministre de l'intérieur a interdit la circulation en France du journal l'INSURGÉ, publié à Bruxelles. »

C'était le don de joyeux avènement du cabinet Brisson qui venait d'arriver aux affaires.

En différentes localités, notamment à Calais, Dunkerque, Marseille, Toulon, Poitiers, mes vendeurs furent perquisitionnés, arrêtés, brutalisés, et, pour finir, l'*Insurgé* rendit l'âme, car c'était en France, naturellement, qu'il comptait le plus de lecteurs. Et le gouvernement de la République n'eut pas honte d'égorger ainsi un journal que laissait vivre librement la monarchie belge !

Que nous voilà loin, n'est-ce pas, du temps où Condorcet, Vergniaud, Barbaroux et les autres Girondins posaient ce principe fondamental : « Tout homme est libre de
« manifester sa pensée et ses opinions. —

« La liberté de la presse (et tout autre
« moyen de publier ses pensées) ne peut
« être interdite, suspendue ou limitée ! »

Que nous voilà loin de l'époque où Robespierre s'écriait : « Le droit de manifester
« ses opinions, soit par la voie de l'impres-
« sion, soit de toute autre manière, est une
« conséquence si évidente de la liberté de
« l'homme, que la nécessité de l'énoncer
« suppose ou la présence ou le souvenir
« récent du despotisme ! »

Belles paroles que reprenaient à leur compte les Gambetta, les Ferry, les Jules Simon, les Tolain dans leurs attaques contre le despotisme napoléonien, mais qu'ils s'empressèrent d'oublier ou de mettre au rancart, dès qu'ils eurent installé leur tyrannie parlementaire sur les débris du trône impérial.

Et cette loi du 29 juillet 1881, qui a fait condamner, lors de la grève de Decazeville, les citoyens Ernest Roche et Duc-Quercy comme journalistes et orateurs ; cette loi

qui a fait passer en cour d'assises, il y a deux ou trois ans, les citoyens Paul Lafargue, Jules Guesde et Susini, pour délits de parole ; cette loi qui a assassiné un si grand nombre de journaux hostiles au pouvoir et fait mettre sous clef tant de braves défenseurs de la cause des déshérités ; cette loi-là paraît encore trop libérale, trop douce aux centenariseurs officiels de la Révolution, qui proposaient dernièrement, par l'organe du père Lisbonne au Sénat et du compère Delmas à la Chambre, d'en revenir au régime des tribunaux correctionnels.

O Junius, ce n'est pas en France, sous la troisième République, que tu aurais pu écrire impunément tes lettres vengeresses ! O Octave, sombre tyran romain, ce ne sont pas les hiérophantes de notre Marianne qui laisseraient, comme toi, tomber de leurs lèvres cette parole que je livre à leurs méditations : « Quand je pense que je suis
« sacré et inviolable et que j'ai le droit de
« tout faire, il me semble que je puis pas-

« ser aux écrivains la licence de tout
« dire ! »

Mais poursuivons notre revue.

Liberté de réunion ! dites-vous. Pour ma part, je ne comprends pas très bien la liberté de réunion sans la liberté complète de la parole. Et puis — voyez mon ignorance — je m'étais figuré jusqu'ici que nous ne possédions encore qu'à l'état purement embryonnaire le droit de nous réunir.

Vous avez, je n'en disconviens pas, messieurs nos mandataires, remplacé, pour les réunions, l'autorisation préfectorale par la déclaration préalable ; mais n'avez-vous pas soigneusement maintenu l'interdiction des réunions périodiques ? Vous voulez bien permettre les meetings dans les endroits clos ; mais ne les interdisez-vous pas en plein air, sur les places publiques ?

De plus, vous proscrivez les clubs politiques, ces clubs si nécessaires à la vie d'une grande nation.

Nous ne connaissons pas un seul gouvernement
Qui, sous le feu des clubs, puisse vivre un moment,
répétez-vous en chœur, avec le poète. Eh
bien, voulez-vous en connaître un ? Regar-
dez, de l'autre côté de la Manche, le sol de
la vieille Angleterre aristocratique ; vous
y verrez des milliers de clubs en plein épa-
nouissement ; et la plupart d'entre eux
comptent des milliers de membres ! Vous
y verrez également des meetings tenus li-
brement sous le plafond gris du ciel, des
meetings de cinquante et même de cent
mille personnes, comme j'en ai vu, de
mes propres yeux vu, à Hyde Park et à
Trafalgar Square. Ah ! vous le faites
bien rire, le pratique John Bull, quand
vous osez lui parler de vos libertés consti-
tutionnelles !

Liberté d'association ! Nulle. L'article 291
du Code pénal la supprime complètement.
Cet article, que Guizot lui-même déclarait
indigne d'un peuple civilisé, a fait assez
parler de lui dans ces derniers temps, pour

que nous n'ayons pas à insister. Qu'il nous suffise de constater qu'après en avoir réclamé l'abrogation, quand ils faisaient partie de l'opposition, nos honnêtes dirigeants n'hésitent pas à s'en servir à leur tour contre des adversaires gênants. Ils ne craignent même pas, pour l'étayer plus solidement, de ressusciter à ses côtés les vieilles lois réactionnaires de 1834 et de 1848 sur les sociétés secrètes, lois qui, depuis leur promulgation, ont toujours révolté les vraies consciences républicaines.

Ajoutez à cela la loi de 1872, qui, alors que nos hommes d'Etat favorisent les misérables agissements de la finance cosmopolite, proscribit impitoyablement les associations internationales de travailleurs. C'est, on se le rappelle, en vertu de cette loi foncièrement draconienne, que la magistrature lyonnaise fit, il y a quelques années, une hécatombe d'une soixantaine de citoyens, dont quelques-uns furent condamnés jusqu'à cinq ans de prison, 2,000 francs

d'amende, dix ans de surveillance et cinq ans d'interdiction de leurs droits civils !

Allons toujours !

Liberté d'affichage ! Demandez un peu au député Laguerre ce qu'il en pense, lui qui dut renoncer, il n'y a pas longtemps, à faire afficher un de ses discours. Je connais, pour ma part, un garçon de dix-huit ans qui, surpris à coller sur un mur un « placard séditionnel » dont il n'était même pas l'auteur, se vit condamner, pour ce fait, à dix-huit mois de prison. Ah ! les placards séditionnels ! quelle trouvaille ! Et le timbre d'affiches, donc !

Liberté de coalition ! Elle existe, celle-là, mais pour les chefs d'industrie et les spéculateurs seulement. Ils peuvent tout à leur aise, ces messieurs, se concerter, comme le firent l'année dernière les patrons verriers de Pantin, pour chasser le même jour de leurs ateliers plus de trois mille ouvriers ; ils peuvent se liguier, comme les Rothschild, les Secrétan, les Lebeaudy et

autres dévorants, pour mettre la main sur les grains, les sucres, les charbons, les cuivres, faire à leur gré la hausse ou la baisse de ces produits et ruiner à leur profit des milliers de petits industriels et d'agriculteurs : le gouvernement ferme complaisamment les yeux. Mais que de malheureux ouvriers fassent appel à leurs camarades pour obtenir, par la grève, une augmentation de salaire ou s'opposer à une diminution du prix de leur labeur, aussitôt on leur oppose et on leur applique la loi de 1849-1864 sur les coalitions, loi visant ceux qui « tentent d'amener ou de maintenir une « cessation concertée du travail ». Rappelons en passant que MM. Carnot et Jules Simon se sont prononcés hautement, sous l'Empire, contre cette loi élastique qu'ils trouvent naturellement excellente sous la République.

Liberté de manifestation ! Interrogez là-dessus les casse-tête de nos argousins et les bancs de la correctionnelle et de la cour

d'assises. Et dire que j'ai assisté, à Bruxelles, à des manifestations populaires de soixante-dix à quatre-vingt mille personnes, parcourant la ville en tous sens avec drapeaux, bannières et cartels, et chansonnant à tue-tête le ministère ! Il est vrai que ces bons buveurs de *faro* ne sont que des sujets, tandis que nous sommes, nous, des citoyens libres... libres de nous laisser piétiner, oui, et de nous tenir cois.

Il n'y a qu'à ouvrir les journaux pour se convaincre que notre liberté individuelle est à la merci du premier agent de police qui voudra bien se donner la peine de nous mettre la main au collet et de prétendre devant les juges que nous l'avons menacé ou appelé saligaud ; qu'elle est entre les mains du premier médecin qui consentira, moyennant finances, à nous décerner un brevet d'aliénation mentale et à nous faire enfermer à Sainte-Anne, comme cela est arrivé, sous Napoléon III, à l'avocat Sandon, et, sous M. Grévy, au baron Seillière

et à tant d'autres; qu'elle dépend entièrement du caprice du premier procureur en toque, qui voudra se passer la fantaisie de faire envahir notre domicile, forcer nos serrures, défoncer nos tiroirs et enlever nos papiers.

Ces choses se passent tous les jours, et cela n'a rien d'étonnant, nos unaux parlementaires se souciant comme d'une guigne de l'article 7 de la DÉCLARATION DES DROITS, qui était ainsi conçu : « Ceux qui sollicitent, « expédient, exécutent ou font exécuter « des ordres arbitraires, doivent être pu- « nis. » Cela était parfait il y a cent ans, mais en l'an de grâce 1889, comprenez-vous? cela n'est pas de jeu.

Voyons, cherchons encore, mais aidez-moi. Citez-moi une liberté, une seule, dont nous jouissions pleinement, sans restriction, sans réticence.

La liberté de conscience, d'opinion? Et les orgies de révocations, véritables massacres des innocents, auxquelles se livre le

gouvernement contre les employés de l'Etat soupçonnés de *mal voter* ou de nourrir des sentiments indépendants !

La liberté du dessin, de la gravure ? Et les condamnations de la *Charge* et du *Courrier français* ! les saisies arbitraires de caricatures ! le stupéfiant ukase sur les cartes à jouer !

La liberté de la chanson, de la caricature ? Et dame Censure ?

J'ai beau regarder, fouiller, scruter, palper, gratter, tourner et retourner de tous côtés, partout je n'aperçois, en fait d'indépendance, qu'oppression, contrainte et servitude.

Et maintenant, que les imbéciles se drapent, si le cœur leur en dit, dans leur facile fierté d'affranchis ! Que nos fabricants de décrets, qui n'ont de Danton que la pose et de Mirabeau que la vénalité, continuent à s'intituler les hommes de toutes les libertés et de tous les progrès ! Tous les gens raisonnables et dignes haus-

seront les épaules et trouveront qu'il est profondément triste et humiliant, en ces jours de Centenaire, d'être en droit de répondre au sot enthousiasme des uns et aux ineptes fanfaronnades des autres par ces vers découragés que Ponsard, s'il eût vécu de nos jours, eût rimés à la craie sur la porte de notre temple des lois :

Hélas ! la liberté, comme un trompeur mirage,
Fuira-t-elle toujours l'œil qui se décourage ?
Sommes-nous condamnés, nous, ses meilleurs amis,
A ne jamais entrer dans ce pays promis?

V

SOMMES-NOUS ÉGAUX ?

J'ai déjà indiqué la dualité caractéristique du mouvement irrésistible qui emporta le siècle dernier vers un ordre de choses plus équitable, et je crois avoir fait suffisamment comprendre pourquoi, des deux principes divergents qui en étaient l'âme, principe individualiste et principe égalitaire, le premier seul triompha.

Oui, la Révolution ne fut, dans ses résultats, que le sacre et la sanctification du cruel *Laissez faire, laissez passer*, que les intéressés et les inconscients décorèrent du nom de Liberté.

L'aimable égoïste Montaigne avait dit

aux riches, deux cents ans auparavant : « Desnouez-vous de la société. » Les représentants du Tiers allèrent plus loin et s'écrièrent, sur les débris fumants de la féodalité : « Maintenant, mes amis, chacun pour soi ! » les uns ne se doutant pas et les autres calculant bien que, les nouveaux affranchis étant inégalement armés pour la lutte vitale, les classes qu'on venait d'abolir dans l'ordre politique ne tarderaient pas à se reconstituer, dans l'ordre économique, par la suprématie forcée des possesseurs de capitaux sur ceux qui ne possédaient que leurs bras.

Cette redoutable conséquence fut distinctement aperçue dans les brouillards de l'avenir par certains esprits clairvoyants et généreux qui, s'inspirant de l'idéal platonicien, de la vraie morale du christianisme, des conceptions de Thomas Morus et de Campanella, et surtout des théories de Jean-Jacques Rousseau, s'efforcèrent de faire pénétrer dans la nouvelle charte sociale

certaines clauses ayant pour objet, sinon de conjurer complètement, du moins d'atténuer les maux qu'ils prévoyaient. Ils échouèrent, l'heure n'étant pas encore sonnée du règne de la justice parmi les hommes, mais — et c'est là leur récompense — les plus brillants éclairs qui illuminèrent le ciel tempétueux de la Révolution furent ceux qui jaillirent de leurs infructueuses tentatives.

Fatalité déplorable, certes, mais qui a sa logique comme toutes les choses de ce monde. On ne saurait en vouloir au rosier de ne point porter de roses, quand ses boutons n'ont pas encore éclos ; tout au plus peut-on reprocher au jardinier de n'avoir pas suffisamment secondé, par ses soins, l'œuvre de la nature. C'est le reproche que nous adressons à la majorité des membres de nos trois premières assemblées souveraines.

Mais combien plus grande, combien moins excusable est la culpabilité de nos gouvernants actuels, démocrates de parade au

service des puissants et rapaces gastrolâtres qui les empiffrant, prodigues accoucheurs de phrases redondantes et chiches semeurs de bon grain !

Leurs aïeux ne nous avaient pas donné l'égalité sociale, c'est vrai ; mais eux, ils nous ont ravi tout ce qu'ils ont pu de l'égalité civile et politique qui faisait partie, celle-là, de notre modeste héritage.

Ah ! cette fameuse égalité, cette autre « conquête de 89 », c'est cependant le grand cheval de bataille de nos politicules bourgeois ! Nous l'ont-ils assez célébrée dans leurs discours ! Nous en ont-ils assez distillé les charmes à travers leurs lèvres de Judas.

Eh bien, distillons à notre tour leur ouvrage, et voyons ce qu'ils ont fait — alors qu'ils auraient dû s'appliquer à l'embellir — de cette seconde grâce républicaine, de cette compagne d'infortune de la Liberté.

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. — Les distinctions

« sociales ne peuvent être fondées que sur
« l'utilité commune. »

Voilà ce que proclame l'article 1^{er} de la DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME, à laquelle je ne reviens si souvent que parce que la bourgeoisie parlementaire a le front de nous la présenter comme la préface de nos institutions et l'évangile du monde moderne.

Il me serait facile de démontrer, si je voulais prendre cet article à la lettre, que la société actuelle tout entière, la société née de 89, a précisément pour base la plus inique des distinctions sociales, qu'elle repose sur un antagonisme d'intérêts qui va s'accroissant chaque jour, sur un conflit disproportionné qui se traduit inévitablement par la mise des petits à la merci des gros.

Voyons, la main sur la conscience, ne voyez-vous aucune distinction sociale entre l'heureux héritier qui naît au sein de l'abondance et qui n'a, jusqu'à sa dernière heure, qu'à dévorer, sans rien produire, les rentes que lui crée le travail de ses semblables, et

la minable créature qui, si elle ne succombe pas, faute du nécessaire, dès ses premiers pas dans la vie, se traîne désespérément, tout le long de l'existence, entre l'éternel labeur et l'éternelle privation ? Ne voyez-vous aucune distinction sociale entre ceux qui, comme M. de Rothschild, peuvent faire construire à leurs chevaux des écuries de 400,000 francs, et ceux qui ne peuvent acheter à chacun de leurs enfants, entassés avec eux dans une même chambre sordide, une malheureuse paille de vingt sous ? Ou bien me soutiendrez-vous que cette distinction-là est fondée sur « l'utilité commune » ?

Mais je veux m'en tenir à l'esprit seul de ce premier article. Ceux qui l'ont rédigé et voté ont entendu dire simplement ce que, d'ailleurs, ils répétaient plus loin, dans leur article 6, ainsi conçu :

« La loi doit être la même pour tous, soit
« qu'elle protège, soit qu'elle punisse. —
« Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux,
« sont également admissibles à toutes di-

« gnités, places et emplois publics, selon
« leur capacité et sans autre distinction que
« celle de leurs vertus et de leurs talents. »

Pour qui est au courant de la façon dont s'applique la loi et dont se pratique le favoritisme sous la troisième République, pour qui a lu seulement le récit des innombrables scandales de ces dernières années, scandales qui éclatent de tous côtés comme crèvent de purulentes tumescences sur un corps malsain, il est parfaitement évident que les louables principes contenus dans l'article qui précède ont été subrepticement remplacés par les suivants :

« La loi doit avoir deux visages, l'un bien-
« veillant et souriant, à la disposition des
« gros bonnets du capital et de la politique,
« l'autre rébarbatif et même féroce à l'in-
« tentation des gens sans influence, sans for-
« tune et sans protection. — La justice,
« comme toutes les autres marchandises,
« n'est à la portée que de ceux qui peuvent
« l'acheter; quant aux fonctions publiques,

« qui constituent, comme les fonds secrets et
« le Légion d'honneur, un excellent moyen
« de gouvernement, elles seront distribuées
« par les ministres, sans qu'ils aient à tenir
« compte d'autre chose que de leurs intérêts
« et de leur fantaisie. »

C'est par milliers que se comptent les preuves que nous pourrions donner de cette transformation tacite de l'article 6; mais à quoi bon? Tout le monde sait bien à quoi s'en tenir sur l'impartialité et l'incorruptibilité de la magistrature. Est-ce que l'acquiescement du simoniaque Wilson a causé la moindre surprise en France et même à l'étranger? Qu'il se nomme, celui qui peut dire qu'il ne s'attendait pas à cet outrageux déni de justice!

Personne ne niera qu'ils soient au-dessus du droit commun, les députés, sénateurs et ministres qui, au lieu de s'occuper des affaires du pays, trafiquent impunément de leur nom et de leur mandat. Personne ne niera qu'ils soient au-dessus de la loi, les

hauts-barons de l'industrie, du commerce et de la finance qui serrent, à leur guise, le ventre à la population ouvrière, violent ouvertement les rares garanties accordées aux travailleurs, échappent aux articles du code qui frappent les salariés, font par cupidité la hausse et la baisse des denrées les plus nécessaires, engloutissent la petite épargne et ruinent le marché national.

Certes, il y a des juges en France, mais ils ont été créés et mis au monde pour les pauvres diables qui, n'ayant pas de quoi se chauffer, se permettent de ramasser quelques broutilles dans un bois ; qui, n'ayant rien à se mettre sous la dent, dérobent une miche d'un sou chez un boulanger ; qui, n'ayant pas de logis, se laissent tomber, écrasés de fatigue, sur un banc. Oh ! pour ces malfaiteurs-là, la loi se montre inexorable, tandis que, pour les autres, pour les flibustiers de marque, quand elle est obligée, par hasard, de les appeler à sa barre, elle n'a jamais assez de précautions,

de prévenances, de chatteries et d'indulgence.

Voyez, par exemple, ce Genouille qui, convaincu d'avoir, sciemment, laissé mourir de faim *quatre* hommes sur un rocher, s'en tire avec six mois de prison et quelques centaines de francs d'amende !

Voyez la femme Roussen, la sympathique protégée de Ferry, qui, pour avoir sauvagement exploité et martyrisé de pauvres enfants confiés à ses soins, pour les avoir, à la moindre faute, privés de nourriture et soumis aux horribles supplices de la crapaudine et de la barre de justice, est simplement condamnée à payer deux billets de cent francs au Trésor !

Voyez ces Erlanger, ces Berthier, ces Dreyfus, ces Bishoffsheim et *tutti quanti* ! Ils parviennent, ces vampires, à soutirer des centaines de millions aux gogos, en faisant usage de faux noms, de fausses qualités, en majorant leurs bilans, en distribuant des dividendes fictifs, en vendant des ac-

tions qui n'existent pas, en se livrant en un mot à toutes les fraudes prévues et punies par les articles 405 et autres du Code pénal ; de plus, les tribunaux de commerce et les cours d'appel les reconnaissent coupables de tous ces délits. Eh bien, que croyez-vous que le parquet s'empresse de faire?... Il se hâte de repousser les plaintes que déposent, entre ses mains intègres, les victimes de ces talons rouges de l'escroquerie !

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

On le voit, il n'y a pas grand'chose de changé dans la magistrature française, depuis le temps du bon La Fontaine.

Encore si c'était là le seul tort de cette justice claudicante ! Si elle se bornait à épargner complaisamment les gras, tout en frappant rigoureusement les maigres ! Mais non, cela ne lui suffit pas.

Avez-vous jamais ouvert un code de procédure civile ? ou bien avez-vous jamais

essayé d'obtenir des tribunaux la reconnaissance d'un droit ou le redressement d'un grief? Si oui, vous savez ce que cela coûte. Vous savez par quelles interminables formalités le plaignant doit passer et combien de belles pièces trébuchantes et sonnantes il lui faut couler dans le gousset des avocats, avoués, huissiers, notaires, experts, syndics de faillite et autres agoutis de la chicane, et vous êtes convaincus, comme moi, que, seuls, ceux qui ont à la fois beaucoup d'argent et beaucoup de temps à sacrifier, peuvent se payer le luxe d'un procès civil. Voilà de l'égalité pure devant la loi, ou je ne m'y connais pas. Il est vrai que le gouvernement, avec sa logique et sa bonne foi habituelles, fête somptueusement la Révolution qui avait décrété la gratuité de la justice : si vous ne vous contentez pas de cela, c'est que vous êtes vraiment bien difficiles.

Quant à l'admission de tous aux dignités et fonctions publiques, il est notoire que,

si les petits emplois s'acquièrent par une ingénieuse combinaison de concours et de faveur et sont du reste abominablement rétribués, les hautes places, copieusement rémunérées, elles, sont la manne bienfaisante dont le pouvoir gratifie un tas de petits crétins qui n'ont d'autre mérite que d'être parents, amis ou connaissances de ministres, de représentants ou d'électeurs influents, et qui passent ainsi sur le dos des plus anciens, des plus capables et des plus honnêtes serviteurs de l'administration.

Jamais, on peut le dire, jamais, sous aucun régime, le népotisme et le favoritisme n'ont eu de si beaux jours que sous ce gouvernement de passe-droits.

Au siècle dernier, Necker, qui, devant l'effondrement de la fortune publique, avait renoncé, en entrant au ministère, non seulement aux pots-de-vin d'usage, mais encore à tout traitement, Necker pouvait s'écrier, sans crainte d'être démenti : « Si quelqu'un

« doit à ma seule faveur une pension, une
« place, un emploi, qu'on le nomme ! »

Aujourd'hui, toute la clique parlementaire baisse le nez, quand un député la cingle, comme à la séance du 14 mars dernier, de cette sanglante apostrophe : « Le
« pays lira la liste de vos fonctionnaires, de
« vos magistrats, de vos administrateurs,
« de vos receveurs de finances ; il n'y a pas
« une page où il ne trouvera le nom du fils
« ou du père ou du neveu de l'un de
« vous ! »

Ah ! mes chers messieurs Raynal, Rouvier, Baihaut, Constans, Dauphin, et vous tous, inépuisables dispensateurs de grasses sinécures, que nous voilà loin, n'est-ce pas, de l'« intègre » Necker, du « vertueux » Pétion et de l'« incorruptible » Robespierre !

Mais on se tromperait étrangement, si l'on croyait que ce sont là les seules inégalités de notre société démocratique, et je regrette vivement que le cadre de ce travail ne me permette pas de vous faire toucher du

doigt toutes les choquantes contradictions, toutes les invraisemblables incohérences qui ornent, comme autant d'ulcères et de bubons, la face, le tronc et les membres de notre infortunée Marianne.

Qu'il me suffise d'en signaler encore deux ou trois qui serviront à faire juger des autres.

L'égalité devant le service militaire ? Elle n'existera pas, tant que la classe qui monopolise la richesse et l'instruction pourra, moyennant finances, obtenir des exemptions partielles, tant qu'il y aura des dispenses, avouées ou déguisées, en faveur de la gent cléricale. Je dis plus : aussi longtemps que — en attendant la possibilité d'un désarmement européen — l'égalité complète des charges militaires ne sera pas un fait accompli, aussi longtemps que l'armée ne sera pas devenue vraiment nationale, « la révolte contre cette institution aura sa raison d'être, et qui la proclamera aura des chances d'être écouté par les sentiments

qu'on a en secret, après avoir été honni par ceux qu'on a en public ». Je me sers ici, pour ce qui pourrait arriver, des termes mêmes employés, il y a quelques mois, dans une lettre adressée au *Daily Telegraph*, par un écrivain peu suspect d'idées subversives, M. Alexandre Dumas.

L'égalité devant l'impôt? Elle est incompatible avec l'existence de la dette publique, cette faulx de spoliation, d'oisiveté, d'usure et de misère, qui rend cent fois, mille fois, dix mille fois aux propriétaires d'argent la part de contributions qu'ils paient. Elle est incompatible avec tout système fiscal qui ne frappera pas uniquement et sérieusement les grandes fortunes mobilières et immobilières, les fortes successions et les dispositions d'une certaine importance entre vifs.

Une foule d'autres questions sollicitent encore ma plume, comme celles du livret d'ouvrier, de l'infériorité légale de la femme, des enfants naturels, de la réglementation

de la prostitution, qui, toutes, recèlent de flagrantes inégalités civiles et d'impudentes atteintes aux principes sacro-saints de la *Déclaration des droits de l'homme*.

Mais l'espace me manque et je suis obligé de me restreindre.

Toutefois, je ne puis clore ce chapitre sans dire deux mots d'une anomalie tellement criante, tellement vexatoire qu'elle est, à elle seule, la condamnation formelle des lugubres fumistes qui abusent, depuis dix-huit ans, de la longanimité populaire.

C'est tout ce qu'il y a de plus « réalité », et cependant, chaque fois que j'y pense, je crois rêver : il me semble que je suis la victime d'une facétie énorme, monstrueuse, le jouet d'un de ces cauchemars burlesques qui vous étouffent et vous font rire dans de martyrisantes contorsions.

Oui, à l'heure où j'écris ces pages, à l'heure où les ruineux jocrisses qui nous régendent, convient les étrangers à venir respirer chez nous l'air de l'égalité, les

titres de noblesse existent encore ; que dis-je ? ils pullulent plus que jamais, avec leur cortège de blasons, d'armoiries et de livrées.

Jamais nous n'avons eu plus de princes de Léon, de ducs de la Rochefoucauld, de marquis de Béville, de comtes de Gontaut-Biron, de vicomtes de Beauregard, de barons de Noirmont ; et tous ces fantoches aristocratiques se parent au grand jour — comme au plus beau temps de la noblesse de robe et d'épée — de leurs écussons chamarrés, bigarrés et peinturlurés d'émaux, de chevrons, de sautoirs, de tours d'argent, de croix d'or, d'ours de sable et étiquetés de cris de guerre.

Et qu'on n'aille pas arguer, pour laisser ces champignons vénéneux s'épanouir en paix sur notre sol républicain, d'une innocente manie ; qu'on n'aille pas parler de hochets et d'oripeaux sans conséquence ! Tous ces catalogués de l'Armorial forment une franc-maçonnerie rétrograde et nullement inoffensive, car loin d'avoir abdiqué

le passé, ils ne cessent de revendiquer leurs anciens droits de suzerains, de feudataires et de gentilshommes.

Il fallait extirper sans hésitation ces pernicioeux vestiges de la féodalité ; il fallait — comme le firent la Constituante, le 19 juin 1790, et la deuxième République, le 29 février 1848, — prohiber, sous les peines les plus sévères, l'usage de tous les titres nobiliaires, particules, sceaux, armoiries, livrées, de tous ces colifichets macabres qui sont une insulte permanente aux quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population¹.

Mais nos potentats parlementaires ont préféré — en cela comme en toutes choses — continuer les traditions impériales. Napo-

¹ Voici la teneur du décret de la Constituante :

« L'Assemblée nationale décrète que la noblesse est
« pour jamais abolie en France ; qu'en conséquence les
« titres de marquis, chevalier, écuyer, comte, vicomte,
« messire, prince, baron, vidame, noble, duc, et tous
« autres titres semblables ne pourront être pris par
« qui que ce soit, ni donnés à personne, qu'aucun
« citoyen ne pourra porter que le vrai nom de sa fa-
« mille ; que personne ne pourra faire porter une livrée
« à ses domestiques ni avoir des armoiries. »

l'éon I^{er}, le 30 mars 1806, et Napoléon III, le 24 janvier 1852, avaient restitué aux nobles leurs privilèges titulaires ; la République du 4 septembre ne pouvait moins faire que de les leur conserver.

Attendons-nous à ce qu'elle leur rende bientôt — avec leurs donjons — leurs bannières, leurs armures, leurs hérauts d'armes et leurs tournois.

Il ne nous manque plus que cela pour pouvoir chanter, avec une complète conviction, comme les compagnons de Babeuf :

Tu nous créas pour être égaux,
Nature, vigilante mère !

VI

CHERCHEZ LA FRATERNITÉ

Le 14 juillet 1790, c'est-à-dire un an jour pour jour après la prise de la Bastille, avait lieu, au Champ de Mars, la Fête de la Fédération. Tous les Français, jusqu'alors séparés par les barrières provinciales et tenus par leur misérable condition dans l'ignorance les uns des autres, venaient joindre leurs mains et unir leurs cœurs, dans une fraternelle étreinte, sous les glorieux rayons du soleil nouveau.

L'enthousiasme fut immense, indescriptible. On s'embrassait, on chantait, on dansait. Tous les citoyens — pas un n'en doutait — étaient désormais libres, égaux

et frères. Plus d'oppression ! plus de privilèges ! plus de frontières à l'intérieur ! Mieux que cela : plus de frontières entre les peuples !

Ce n'était pas seulement, en effet, la fraternité française qu'on célébrait avec ivresse ; c'était aussi, c'était surtout la fraternité humaine. Parmi les nombreux étrangers qui assistaient à cette imposante et grandiose solennité, on remarquait trois cents Anglais qui portaient sur la poitrine un ruban avec ces mots : *Ubi libertas, ibi patria*. Et, la veille, Anacharsis Clootz, présentant à l'Assemblée une trentaine de natifs de divers pays, au nombre desquels des Arabes, des Tartares et jusqu'à des Chaldéens, avait prononcé ces belles paroles : « La trompette
« qui sonne la résurrection d'un grand
« peuple a retenti aux quatre coins du
« monde, et les chants d'allégresse d'un
« chœur de vingt-cinq millions d'hommes
« libres ont réveillé des peuples ensevelis
« dans un long esclavage..... Ces citoyens,

« appartenant à toutes les contrées de l'uni-
« vers, demandent à se ranger au milieu
« du Champ de Mars, et le bonnet de la
« liberté, qu'ils élèveront avec transport,
« sera le gage de la délivrance prochaine
« de leurs malheureux concitoyens.» L'As-
semblée les avait aussitôt acclamés et admis
aux honneurs de la séance.

La Fraternité — cette troisième personne de notre Trinité républicaine — était donc, aux yeux des hommes de la Révolution, une mutualité de sentiments qui devait rendre solidaires les uns des autres les enfants d'une même nation et rapprocher les différents peuples. Elle imposait, en conséquence, à tout gouvernement issu des principes de 89, de considérer la totalité de ses administrés comme une grande famille dont aucun membre ne devait pâtir injustement, et d'ouvrir largement les bras aux proscrits du dehors qui viendraient lui demander un refuge contre le despotisme de leurs souverains.

Nous allons voir comment la bourgeoisie dirigeante a compris cette noble mission et s'en est acquittée.

Je le répète : dans la critique succincte que je fais ici du régime existant, je ne vais pas chercher, comme on dit vulgairement, midi à quatorze heures. Je laisse de côté les questions transcendantes de l'économie sociale : il ne dépendait peut-être pas de la génération qui s'éteint, de les résoudre. Je m'en tiens purement et simplement à l'humble legs qu'ont entendu nous faire les briseurs de chaînes du dernier siècle, legs dont ne tiennent aucun compte les réactionnaires déguisés qui nous écorchent sous prétexte de nous diriger, et au sujet duquel je les accuse hautement, et avec preuves à l'appui, d'une odieuse captation.

La Révolution — pour la canonisation de laquelle ces marchands d'orviétan n'épargnent aucune splendeur — n'avait ni socialisé la propriété ni décrété que nul ne pourrait s'enrichir aux dépens de ses

semblables; cela est parfaitement entendu. Mais elle avait, du moins, proclamé que chaque homme, par le fait même de sa naissance, avait droit au travail et à la vie. Cela ressort clairement des lignes suivantes, extraites des dispositions fondamentales de la DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME :

« Il sera créé un établissement général
« de *secours publics*, pour élever les enfants
« abandonnés, soulager les pauvres in-
« firmes et fournir du travail aux pauvres
« valides qui n'auraient pas pu s'en procu-
« rer. »

Et cette sollicitude pour les faibles et les malchanceux n'était nullement, dans la pensée de nos pères, un acte de charité, une aumône; non, c'était la consécration d'un droit, ainsi que le démontre nettement ce passage des principes adoptés par la Convention :

« La société est *obligée* de pourvoir à la
« subsistance de tous ses membres, soit en
« leur procurant du travail, soit en assu-

« rant les moyens d'exister à ceux qui sont
« hors d'état de travailler.

« Les secours nécessaires à l'indigence
« sont une *dette sacrée* du riche envers le
« pauvre ; il appartient à la loi de déter-
« miner de quelle manière elle doit être
« acquittée. »

Il me semble que j'entends déjà les thuriféraires du pouvoir s'écrier emphatiquement :

« Mais nous sommes entièrement d'accord avec nos immortels aïeux ! mais nous avons suivi, sans nous en écarter d'une ligne, la route qu'ils nous ont tracée ! N'avons-nous pas fondé un établissement d'Assistance publique pour les déshérités ? »

Justement, parlons-en, de votre Assistance publique.

On compte, dans toute l'étendue de la France, environ un million et demi de personnes qui, ne travaillant pas pour une cause indépendante de leur volonté, se

sont fait inscrire sur ses registres. Ce sont, pour la plupart, des vieillards, des infirmes, des victimes de chômages ou d'accidents, des travailleurs surchargés d'enfants, des filles-mères, des orphelins, etc...

Eh bien, savez-vous ce que reçoivent annuellement ces quinze cent mille affamés?... Quelque chose comme 40 millions — soit un peu plus de 26 francs par tête — provenant à la fois des bureaux de bienfaisance et des hôpitaux.

Parmi les plus favorisés, je relève 1,100 aveugles, 480 paralytiques et 6,734 vieillards de 70 à 80 ans, qui touchent chacun, par mois, la somme vertigineuse de 5 francs.

N'est-ce pas dérisoire, honteux? N'est-ce pas se moquer de tout ce qu'il y a de plus respectable sur la terre : la misère?

Il est vrai que, si l'Assistance publique fait moins que rien pour les infortunés qui en sont réduits à lui tendre la main, elle est, en revanche, une véritable poule aux œufs

d'or pour un tas de grappilleurs et de griveleurs qui, en dehors de leurs gros émoluments, s'adjugent sans aucun scrupule le meilleur de la part des pauvres et en font profiter leurs favoris... et favorites.

Ajoutez à cela que les formalités à remplir et les inquisitions à subir, quand on pose sa candidature aux secours administratifs, sont si humiliantes et parfois même si brutales, que bon nombre de nécessiteux et de meurt-de-faim préfèrent mettre au clou jusqu'à leur misérable grabat, et mendier, et voler, plutôt que de les affronter.

Qu'on s'étonne maintenant que les sbires de la préfecture aient arrêté, dans la seule année 1888, jusqu'à 5,521 mendiants, 10,172 vagabonds et 18,491 filles publiques ! que le vol et l'assassinat soient passés, comme la débauche, à l'état d'institutions !

« Je ne connais, disait Mirabeau que trois
« moyens de vivre dans la société : être
« mendiant, voleur ou salarié. »

Il n'y en a pas d'autre aujourd'hui.

Il est bien évident que, si la société ne procure pas d'ouvrage à ceux qui en manquent et ne prend pas à sa charge ceux qui ne peuvent gagner leur vie, elle ne peut récolter de sa cruelle indifférence que les fléaux et les calamités qu'elle cherche vainement à combattre par ses agents de police, ses juges et ses geôliers.

Il n'y a pas longtemps, une jeune femme, malade, incapable de travailler et réduite à la dernière extrémité, répondait à son petit garçon qui lui demandait, en pleurant, du pain : « Viens, je vais t'en donner, » et, affolée de désespoir, elle allait se précipiter dans la Seine, avec le cher trésor qu'elle pressait, dans une suprême caresse, sur son cœur.

Quelque temps après, une pauvre vieille, M^{me} veuve Lelange, se trouvant à bout de ressources, s'asphyxiait dans son gale-tas.

Deux ou trois jours plus tard, un père de famille sans place, M. Petit, rue Linné,

après avoir vainement cherché de l'occupation et ne pouvant plus tirer un seul sou du restant de ses hardes, se suicidait avec sa femme, laissant quatre malheureux orphelins qu'il recommandait, avant de se donner la mort, aux âmes charitables.

Voilà des drames comme on peut en lire chaque jour dans les faits divers des journaux ; voilà ce qui se passe, cent ans après la Révolution, sur notre terre de liberté, d'égalité et de fraternité, voilà ce que la République fait de ses enfants.

Mais ce n'est pas tout, hélas !

Il n'y a pas que les impotents et les sans ouvrage qui souffrent de privations et de détresse. Ceux même qui parviennent à louer leurs bras, leur temps et leur intelligence vivent, pour la plupart, dans des conditions pitoyables.

Combien sont-ils, les travailleurs des champs et de l'atelier, les employés aux écritures, les commis de magasin, en un mot les petits salariés de toute catégorie

formant la masse de la population, combien sont-ils qui peuvent se procurer, par leur pénible labeur, la ration d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote, nécessaire à leur entretien et à la réparation de leurs forces ?

L'homme doit, d'après le chimiste Payen, absorber quotidiennement, pour compenser la déperdition de son organisme, 330 gr. de carbone et 20 gr. d'azote, ce qu'il ne peut faire qu'en mangeant deux livres de pain et 300 gr. de viande, ou toute autre proportion d'aliments fournissant la même quantité de ces deux principes indispensables.

Quant à l'oxygène, écoutons ce qu'en dit notre savant ami, le D^r de Paepe : « Le
« plus nécessaire des aliments, c'est l'oxy-
« gène qui pénètre dans le torrent de la
« circulation sanguine par les poumons et
« par la peau, et va ainsi revivifier le
« sang.

« C'est du logement, du bon aménage-

« ment de nos appartements, de leur ex-
« position, de leur aération, etc..., que
« dépendent la quantité d'oxygène dont
« l'organisme dispose et, par suite, l'hé-
« matose ou oxygénation du sang. »

Si nous nous servons de ces données pour calculer quel est le minimum de dépenses journalières qu'une famille de quatre personnes — homme, femme et deux enfants — doit pouvoir faire pour vivre conformément aux lois de l'hygiène, nous verrons qu'au prix actuel des denrées, des loyers, des vêtements, du chauffage, de l'éclairage, etc..., ce minimum est d'environ 10 francs.

Or, prenez au hasard cent familles prolétariennes et dites-moi combien il y en a, sur ces cent, dont le budget quotidien s'élève à ce chiffre : huit peut-être ; en tout cas, je nie qu'il y en ait plus de dix.

Les autres végètent lamentablement, ne pouvant consacrer, chaque jour, à la satis-

faction de leurs besoins les plus pressants, qu'une somme s'élevant rarement au-dessus de 6 francs, variant dans la plupart des cas de 4 à 6, ne dépassant pas, bien souvent, 3 fr. 50, 3 et même 2 francs.

Aussi la maladie et la mort font-elles des ravages effrayants dans la classe populaire. Les chiffres que nous donnent, à cet égard, les statisticiens, ont une éloquence sinistre : ils sont la condamnation sèche, sans phrase, de notre état social.

D'après le docteur allemand Casper, sur 1,000 individus nés dans la classe aisée, 911 arrivent à l'âge de 15 ans, tandis que, sur le même nombre nés dans la classe pauvre, 584 seulement atteignent cet âge.

Le docteur français Bertillon n'est pas moins explicite ; selon lui, sur 1,000 êtres humains, il en meurt, selon les classes :

	Classe riche	Classe pauvre
Avant l'âge de 5 ans	57	345
— 10	62	434
— 20	124	492
— 30	204	514

Et il continue ce navrant tableau jusqu'à la dernière limite de la vie humaine.

Quel commentaire ajouter à ces terrifiants calculs ? En les lisant, on se sent le cœur saisi d'une poignante angoisse et l'on voit passer devant ses yeux le cortège funèbre de ces pauvres enfants du peuple, dont la scrofuleuse a vicié le sang, dont l'anémie a blêmi le visage, dont le rachitisme a tordu les membres, dont la phtisie a vidé les poumons, de toutes ces victimes, grandes et petites, de l'insuffisance d'air, de nourriture et de repos.

Nos législateurs républicains se sont-ils préoccupés de cette situation désastreuse ? se sont-ils inspirés, dans leur conduite, du *sol lucet omnibus* ?

Ils ont bien autre chose en tête, ces messieurs.

« Périssent les traîne-guenilles, les gens de rien ! pensent-ils. Il en restera toujours assez pour nous envoyer siéger au Parle-

ment ou trôner au ministère, et pour nous payer nos douces indemnités. »

Et d'abord, que peuvent-ils faire? Ils n'ont ni temps ni argent. Songez donc! ne faut-il pas qu'ils interpellent, qu'ils questionnent, qu'ils interrompent, qu'ils démolissent et rebâtissent les cabinets, qu'ils combattent le césarisme, qu'ils fassent les serviettes, les peignes et les savons au lavabo du Palais-Bourbon, qu'ils mettent les millions du Trésor et de la Banque de France à la disposition des grandes compagnies et des grands comptoirs en déconfiture, qu'ils accordent des pensions magnifiques à la veuve de celui-ci, qu'ils votent des funérailles somptueuses à celui-là, qu'ils créent dans l'espace de cinq ans pour plus de 46 millions de sinécures!

Pardon! excuse! je suis un méchant calomniateur.

Il y avait une fois un groupe de députés nommés par leurs collègues pour examiner à fond la condition malheureuse des tra-

vailleurs et l'améliorer : ce phénomène parlementaire porte dans l'histoire le nom de *Commission des 44*.

Lesdits commissaires tinrent un nombre incalculable de séances, parlant comme savent parler 44 députés, écoutant une foule de témoins, faisant une infinité d'enquêtes ; puis, au bout de longs mois d'efforts herculéens, épuisés, mais triomphants, ils se séparèrent, après avoir appliqué, en guise d'onguent, sur les souffrances de la classe laborieuse..... un formidable volume de procès-verbaux.

Il y avait, une autre fois, un député fort bien intentionné, décoré du nom d'Hano-taux, qui déposa sur le bureau de la Chambre une proposition demandant que celle-ci consacrat deux jours par semaine aux projets relatifs « à l'amélioration du sort des travailleurs des villes et des campagnes ». Cette proposition figura quelque temps au procès-verbal, puis, un beau jour, elle disparut on ne sait où, et, depuis

cette époque, elle n'a pas encore donné de ses nouvelles. On dit que M. Goron, l'habile chef de la sûreté, est chargé de la retrouver.

Vous voyez bien qu'ils s'en sont occupés, de la question de la misère ! C'est ne pas les connaître que de les accuser de négligence et d'égoïsme. D'abord, s'ils n'ont pas fait davantage, c'est la faute à Boulanger, chacun sait ça.

Quand cette bonne bête de Jean Labeur, manquant de tout, se tourne vers eux et leur crie d'une voix déchirante, comme dans le chant de Thomas Hood : « Voici
« les bras, les jambes, les muscles d'un
« homme qui demande à travailler et non
« à mendier ! » ils lui répondent aussitôt :
— « Comme ça tombe bien ! nous avons précisé-
ment de la besogne pour vous : tenez,
débarrassez-nous donc, s'il vous plaît, de ce
soldat mutiné qui veut nous faire lâcher la
queue de la poêle. »

Si légendaire que soit la mansuétude du

peuple souffrant, et si violente que soit sa faim, je doute qu'il se résigne à avaler de telles pantalonnades ; je crois même, si je ne me trompe, qu'il commence à manifester quelque peu son désappointement.

Quoi qu'il en soit, nous avons atteint l'année du Centenaire, sans que rien ait été fait en faveur des parias de la France républicaine. En vain se débatta-t-on, protesta-t-on, argumenta-t-on : le résultat est là, clair, limpide, aveuglant.

Tant pis, ou plutôt tant mieux, si cette mise en lumière de leurs exploits vient contrarier les discours dithyrambiques de nos quatre-vingt-neuvards en baudruche : ils n'avaient qu'à mieux appliquer les principes de fraternité dont ils se vantent si haut d'être les pieux dépositaires.

Pour ce qui est de la façon dont ils les ont pratiqués à l'égard des réfugiés étrangers, je ne dirai qu'un mot : il suffira.

Alors que la « loyale épée » Mac-Mahon dépensait plus d'un demi-million de notre

poche pour recevoir l'aventurier Don Carlos; alors que le beau-père Grévy accueillait avec enthousiasme le jeune uhlan Alphonse XII; alors que le petit-fils Carnot échangeait force billets doux avec le gallophobe Léopold II, la République qu'ils présidaient chassait de son sein des centaines d'hommes de progrès, persécutés par les monarques de leurs pays et qui étaient venus chercher un abri sur notre territoire.

Je regrette de ne pouvoir les citer tous; je ne me souviens que de quelques-uns; voici leurs noms : je les jette sur cette page, comme autant de soufflets à l'adresse des drôles qui n'ont pas craint de violer notre vieux droit d'asile, de ces apostats qui eussent, sur les bords du Silare, donné le coup de grâce à Spartacus et léché les cothurnes à Pompée :

Russes : Hartmann, Lavroff, Bezedowski;

Allemands : Lotz, Stackelberg, Ostermann;

Belges : Victor Dave, Moreau, Flament;

Italiens : Cipriani, Zanardelli, Mateucci ;
Irlandais : James Stephen, Eug. Davis, Mortimer
Leroy ;
Autrichien : Valdo.

Enfin, deux Espagnols dont le nom m'échappe et que M. Floquet fit, sur la demande de la reine régente, expulser d'Algérie où ils publiaient un journal républicain.

Le dégoût vous monte aux lèvres, quand on songe que les mêmes individus qui s'étaient livrés ou avaient applaudi à ces actes indignes de nos traditions démocratiques, se permettaient dernièrement d'élever des statues à Jean-Jacques Rousseau et à Danton.

Les peuples sont pour nous des frères
Et les tyrans des ennemis !

Telle était la devise de ces deux serviteurs de l'humanité ; tandis que la vôtre, tas de conventionnels de mardi-gras, il y a belle lurette que c'est le contraire.

VII

LE RÈGNE DES ÉCUMEURS

... Moi, Tirard,
Laquais de Monseigneur le prince MILLIARD,
En toute occasion, ou secrète ou publique,
M'engage à le servir comme un bon domestique.

Tel est le document renouvelé de Ruy-Blas, qu'a dû signer, avant son entrée en fonctions, le chef du cabinet actuel, et qu'avaient paraphé comme lui tous ses prédécesseurs, avec une légère variante, cela va sans dire, pour les besoins de la rime. Ainsi, dans les vœux de soumission imposés par les seigneurs de l'or aux trois présidents du conseil dont les noms suivent, Brisson rimait — quoique assez pauvrement — avec *million*, Rouvier avec *banquier*, Ferry avec *pourri*; mais le fond était absolument iden-

tique : il faisait du signataire l'homme-lige, le serviteur fidèle, l'instrument aveugle et docile des hauts-barons du Capital.

Là est le secret de la condescendance rare avec laquelle le gouvernement de la République se plie aux moindres désirs de ces oiseaux de proie, de l'humilité avec laquelle il courbe l'échine sous leurs serres, de l'empressement qu'il met à les protéger contre les coups de la loi, quand, par extraordinaire, celle-ci a prévu l'une ou l'autre de leurs rapines.

Car l'égalité de tous devant le code, telle qu'elle se pratique dans notre pays, ne date pas d'hier : il y a deux mille cinq cents ans que le sage Anacharsis comparait les lois à « des toiles d'araignée qui ne prennent que les mouches et laissent passer les oiseaux ».

Et notez bien que, par ce dernier mot, le philosophe ne pouvait viser que les simples pierrots maraudeurs de son temps. Qu'eût-il dit, s'il se fût trouvé, comme nous, en pré-

sence de cette bande de vautours et de faucons rapaces, qui s'est abattue sur la société moderne pour la dépecer des ongles, la déchiqueter du bec et la dévorer jusqu'aux moelles ?

Leurs déprédations ne connaissent point de bornes, leurs crimes sont sans frein. Les immenses ressources dont ils disposent leur permettent, non seulement de dépouiller en bloc ou en détail leurs concitoyens désarmés, mais encore de dévaliser l'Etat et de lui tenir tête. Les ministres ne sont-ils pas leurs créatures et les représentants du peuple leurs valets ?

« A genoux, tous ! voici le Dieu ! A genoux sur le pavé, dans le ruisseau, dans la boue ! Personne ne résiste. L'argent n'a pas d'athées. »

Et la cohue gouvernementale résiste moins que personne. Ce n'est pas elle qui crache, comme le fils adoptif de Jean Baudry, sur :

« Ce tout-puissant métal dont les pièces

sont rondes pour ressembler à toute la terre et plates pour ressembler à tous les hommes! »

Aussi s'en donnent-ils à cœur joie, tout leur souï, les bandits de la haute finance, du haut commerce et de la haute industrie! Leurs banques, leurs magasins, leurs usines s'élèvent plus redoutables que les châteaux-forts du moyen âge, d'où les puissants et nobles sires s'élançaient pour détrousser les vilains; ils se dressent plutôt comme de gigantesques pilons de pierre destinés à broyer la pauvre humanité qui demande en vain grâce.

Autrefois, sous l'ancien régime, il y avait des limites que la spoliation ne pouvait franchir, de même qu'il existait certaines garanties formelles en faveur des faibles.

Quand un riche avait abusé de son opulence, quand il avait par trop serré ses victimes à la gorge, le roi le déclarait indigne de la jouissance de ses biens et en prononçait la confiscation.

De plus, Colbert fit instituer une cour de justice pour frapper plus sûrement et plus énergiquement ceux qui s'enrichissaient par des moyens illicites : les accapareurs, les spéculateurs, les exploiters et les concussionnaires. Un grand nombre d'entre eux furent envoyés aux galères ; l'intendant Dumon fut condamné, comme l'avait été quelques années auparavant le maréchal de Marillac, à la peine capitale, et le surintendant des finances Fouquet expia, pendant dix-neuf ans, dans la citadelle de Pignerol, ses misérables exactions.

Sur l'honneur, il n'eût pas fait bon, pour la plupart des législateurs et des millionnaires d'aujourd'hui, de vivre à cette époque-là.

Mentionnons aussi les décrets que le prévôt des marchands, Etienne Boileaux, fit rendre à Louis IX, pour sauvegarder les droits de la foule.

« Il recommande, dit Louis Blanc, la
« probité aux mesureurs ; il défend au
« tavernier de jamais hausser le prix du

« gros vin, commune boisson du menu
« peuple ; il veut que les denrées se mon-
« trent en plein marché, qu'elles soient
« bonnes et loyales ; et afin que le pauvre
« puisse avoir sa part, au meilleur prix, les
« marchands n'auront qu'après tous les
« autres habitants la permission d'acheter
« des vivres. »

Il est vrai que ces mesures ne furent jamais bien longtemps en vigueur ; mais elles font d'autant plus d'honneur à ceux qui les ont prises, qu'ils n'étaient pas, comme nos parlementaires, des fils de 89 et qu'ils ne se piquaient nullement de larges sentiments démocratiques.

Quand on essaye de donner aux dirigeants actuels le conseil d'agir de même, on les entend aussitôt se récrier. Quoi ! toucher à la personne, à la fortune des grands déprédateurs, restreindre le champ de leurs méfaits, les contraindre à respecter la bourse, la santé, la vie de leurs semblables ! y songez-vous ? C'est pour lors que ces farceurs,

qui ont fait de notre pays, sous le rapport de l'indépendance, un rival de l'empire ottoman, se mettent à chanter, comme un seul homme, et avec force trémolos dans la voix, l'antienne de la liberté ! C'est pour lorsqu'ils l'invoquent avec ferveur, la déesse républicaine ! Ah ! pour le coup, ils en ont plein la bouche, plein les poches, plein les lois : la libre concurrence ! la libre association des capitaux ! la libre propriété ! le libre usage de la richesse ! La liberté tombe soudain sur nos têtes en avalanches, en cataractes, qui nous abasourdissent, nous inondent et finissent par nous submerger tout à fait. Ne sommes-nous pas un heureux peuple ? Ces gens-là nous font mourir de liberté.

En vérité, les ignobles forbans qui se partagent les dépouilles du pauvre monde auraient bien tort de se gêner.

Tandis que les uns, abusant de la force de production de la classe ouvrière et de la nécessité où elle se trouve d'offrir ses bras

à des prix de famine, épuisent les travailleurs de fatigue et de dénuement et ruinent en même temps le petit commerce, la petite industrie et la petite culture qui ne peuvent supporter leur formidable concurrence ; les autres, tirant habilement parti de la fièvre d'enrichissement qui gagne la classe moyenne, ouvrent à ses yeux émerveillés des perspectives de spéculations mirobolantes et se taillent sans vergogne des fortunes de rajahs et de nababs dans les amoncellements de ruines et de désastres qu'ils accumulent autour d'eux.

C'est ainsi que surgissent dans nos grands centres ces maisons fabuleuses, formées de l'engloutissement de milliers de petites boutiques.

D'après les calculs d'un commerçant, il y a à Paris une vingtaine de grands magasins qui font annuellement, à eux seuls, pour un milliard d'affaires, tout en n'occupant que 10,000 employés.

Supposez qu'à la place de ces vingt mai-

sons colossales, il y en ait vingt mille petites faisant chacune 50,000 fr. d'affaires et occupant trois ou quatre commis : cet état de choses ferait vivre plus de 150,000 personnes, en ajoutant au nombre des auxiliaires celui des patrons avec leur famille.

Qui donc bénéficie de ces accumulations inouïes de marchandises et de capitaux, si ce n'est, exclusivement, les propriétaires de ces vingt maisons fantastiques ? Où va la part de ces 140,000 exclus, si ce n'est dans la caisse de quelques dizaines d'insatiables gloutons ?

Ce que nous disons du commerce peut s'appliquer aussi bien à l'industrie et à la finance. Dans toutes les branches de la production et de l'échange, ce ne sont que phénoménales concentrations opérées aux dépens du plus grand nombre.

Et voilà comment la surabondance toujours croissante d'une minorité de parasites naît de la misère chaque jour plus profonde de la masse de la population. Voilà com-

ment une douzaine de coupe-jarrets financiers, MM. Bamberger, Camondo, Cahen d'Anvers, Ephrussi, Erlanger, Gunzbourg, Hirsch, Lebaudy, Oppenheimer, Rothschild, Stern et Soubeyran, arrivent à détenir ensemble plus de *six milliards de francs*, alors que les hôpitaux refusent chaque année, faute de place, plus de cent mille indigents malades et que plus de dix mille enfants sont abandonnés par leurs mères qui, ne pouvant les nourrir, n'ont pas le courage de les tuer.

Oh ! comme il a raison, le poète, quand, s'adressant aux femmes et aux filles des riches, il leur dit :

Robes, chapeaux, rubans, parures,
Tout ce qui vous entoure enfin,
Châteaux, valets, chevaux, voitures,
Tout ça, c'est le prix de la faim.
Oh ! que d'existences brisées !
Que de larmes ! que de tourments !
Femmes, femmes, vos diamants
Sont des larmes cristallisées ¹.

¹ Emile Herbel.

Et cette œuvre de désolation et de mort s'accomplit sous l'œil indifférent, voire même satisfait — car ils y ont leurs petits profits — de ceux qui, s'ils s'inspiraient, comme ils le prétendent hardiment, de l'amour du peuple, s'empresseraient de faire des lois pour le protéger contre les infâmes extorsions de ces écumeurs.

La liberté de s'enrichir, même comme la comprenait Guizot, ne saurait aller jusqu'au droit de plonger des centaines de milliers d'êtres humains dans les affres de la pénurie et de la faim. Ce n'est plus de la liberté, cela, ce n'est même plus de l'individualisme à outrance, c'est du pur Molochisme, du Baalisme tout craché.

Mais, pour le moment, qu'y faire ? Notre personnel politique n'est qu'un composé de suppôts de la haute friponnerie. Ministres, députés et sénateurs sont aux gages des millionnaires à face d'hommes, qui ne cherchent qu'à encaisser, *per fas et nefas*, de nouveaux millions. Ils leur prêtent la main de toutes

les façons, passant avec eux des « conventions scélérates » qui compromettent la sécurité du pays, leur accordant des troupes pour faire rentrer leurs salariés dans le devoir, jetant dans la balance de leurs entreprises véreuses leur nom, leur influence et leur mandat, enjoignant à la magistrature de faire la morte quand quelque gros scandale vient révéler au public leurs procédés frauduleux, envoyant des milliers de soldats mourir au delà des mers pour leur procurer de lucratives concessions. Et comme, de toutes ces criminelles complaisances, ils retirent de fructueux graissages de patte, ils n'ont cure de quitter le service de si bons maîtres.

Et voilà pourquoi votre fille est muette, c'est-à-dire pourquoi la France est exsangue ; voilà pourquoi l'étiquette républicaine de notre gouvernement n'empêche pas que nous ne vivions sous la pire des tyrannies, celle des rois de l'argent, et pourquoi, quand le dieu Capital absorbe tout, corrompt tout,

ruine tout, même l'Etat, cette exclamation du jeune Léon, dans la *Bourse*, est plus que jamais d'actualité :

La Banque ! tout y vient, tout en sort, tout y rentre,
Du moderne univers c'est le cœur, c'est le centre !

Sur ce terrain, comme sur les autres, nous prenons nos satrapes parlementaires en flagrant délit de dérogation aux principes qu'ils font mine d'acclamer, nous les attrapons à piétiner les grands enseignements qu'ils prétendent avoir puisés dans l'histoire de la période révolutionnaire.

L'Assemblée nationale se montra cependant assez tendre à l'égard de la classe possédante dont elle émanait ; elle proclama l'inviolabilité de la propriété et lâcha presque complètement les rênes à la richesse.

Elle n'en fit pas moins preuve, dans une circonstance mémorable, d'un esprit d'équité et d'une vigueur dont il faut lui tenir compte.

La banqueroute était, comme aujourd'hui, aux portes de la France. Tous les expédients étaient usés : le peuple était à bout d'impôts

et les emprunts ne rendaient plus. Necker n'hésita pas. Le 26 septembre 1789, il proposa à l'Assemblée d'imposer les propriétaires d'un quart de leurs revenus. Les députés demeurèrent d'abord stupéfaits, puis quelques-uns d'entre eux prirent la parole, les uns pour appuyer, les autres pour combattre le projet du ministre. Les avis étaient partagés, l'Assemblée hésitait, on ne savait trop quelle résolution elle allait prendre, quand Mirabeau, s'emparant de la tribune et mettant cette fois sa prodigieuse éloquence au service de la justice, s'écria : « Deux
« siècles de déprédations ont creusé le gouf-
« fre où le royaume est près de s'engloutir.
« Il faut le combler, ce gouffre effroyable.
« Eh bien ! voici la liste des propriétaires
« français. Choisissez parmi les plus riches,
« afin de sacrifier moins de citoyens, mais
« choisissez ; car ne faut-il pas qu'un petit
« nombre périsse pour sauver la masse du
« peuple ? »

A ces mots, l'enthousiasme s'empara des

cœurs, l'égoïsme se tut, et l'Assemblée, électrisée, vota.

Quel exemple ! quelle leçon ! Et comme nous avons raison de dire que les législateurs actuels n'ont imité ceux de 89 que dans leurs fautes, et jamais dans leurs actes méritoires !

Si, maintenant, de la Constituante nous passons à la Convention, nous allons voir comment celle-ci procédait à l'égard des criminels rongeurs de la fortune publique.

Il n'est pas nécessaire d'être très versé dans les choses de la finance pour savoir quelle cour des miracles dorée est la Bourse, et quel doux régime la loi de 1867 fait à ces pièges tendus aux porte-monnaie, qu'on appelle Sociétés par actions.

Pauvres et incorrigibles gogos ! les ont-ils assez vues danser, leurs chères économies, durant ces dernières années ! Union générale ! Panama ! Comptoir d'escompte ! Telles sont les grandes victoires remportées par l'aristocratie financière sur les moyens

et petits capitaux. Et à côté de ces « trois glorieuses » de l'agio, que de batailles, de combats et d'escarmouches dans lesquels la grosse artillerie du million a démoli sans peine l'infanterie légère de la petite épargne !

C'est le brigandage légalisé ! la fraude, l'escroquerie, la razzia sanctionnées par le code, sous le nom d'opérations à terme, à prime et à lots !

Tant pis pour les niais, la Bourse est un champ clos
Où c'est, au lieu de sang, de l'or qui coule à flots ;
Par-dessus les blessés on se pousse, on se presse,
Et la victoire en somme appartient à l'adresse.
Un conquérant qui veut subjuguier l'univers [verts ?
Va-t-il compter les morts dont les champs sont cou-

Voilà comme ils s'en tirent, à l'instar de Simonnet, les tripoteurs du gouvernement, quand une voix honnête s'élève pour protester contre ces scandaleux abus.

Voyons maintenant comment agissaient, en semblable occurrence, ces conventionnels dont ils se flattent de suivre l'exemple et

qu'ils ont même l'effronterie de piédestaliser.

Le 27 juin 1793, la Convention ordonnait, sur la proposition de Clavière, la fermeture de la Bourse. Et d'une !

Le 24 août de la même année, sur la proposition de Cambon, elle décrétait : « Les
« associations dont le fonds capital repose
« sur des actions au porteur, ou sur des effets
« négociables ou sur des inscriptions sur
« un livre transmissible à volonté, sont
« supprimées. » Et de deux !

Enfin, le 23 novembre, Dupont de l'Oise demandait en ces termes la mise en accusation des fonctionnaires prévaricateurs du précédent régime : « Voilà la centième fois
« qu'on parle des fermiers généraux. Je
« demande que ces sangsues publiques
« soient arrêtées et que, si leurs comptes
« ne sont pas rendus dans un mois, la
« Convention les livre au glaive de la loi. »
Dès le lendemain, trente-quatre de ces concussionnaires étaient sous les verrous et,

quelque temps après, leur tête tombait sous le couperet du D^r Guillotin. Et de trois !

Que les avides grippe-sou du ministère, du Palais-Bourbon et du Luxembourg comparent la conduite de leurs aînés avec la leur, et qu'ils avouent, dans leur for intérieur, que, loin d'être les continuateurs de ces dévoués champions des droits de l'homme et du citoyen, ils ne sont que les serviles plagiaires de toutes les réactions.

Comme les deux Empires, comme la Restauration, comme la monarchie de juillet, ils ont comblé de leurs faveurs les forts et accablé de leurs rigueurs les faibles. La sollicitude, la protection, la secourable assistance dues aux damnés de l'érebe social, ils les ont portées aux privilégiés de la fortune. Ils ont gorgé les riches et sacrifié les pauvres, encouragé les parasites et désespéré les laborieux.

Que voulez-vous ? C'est leur manière, à eux, de se rappeler et de mettre en pratique

ce principe de la première République : « Le
« droit de propriété est borné, comme tous
« les autres, par l'obligation de respecter
« l'existence et les droits d'autrui. Toute
« possession, tout trafic qui viole cette con-
« dition, est essentiellement illicite et im-
« moral. »

Plus qu'immoral ! démoralisant. Car il est profond, le mal psychique qu'engendrent, à côté du mal matériel, dans tout le corps social, cette course désordonnée aux millions, cette fureur épileptique de jouissances, cette immolation féroce et systématique du travail probe à l'oisiveté malhonnête.

Rien n'est plus propre à jeter le désarroi dans les cerveaux et la perturbation dans les consciences que cette sarabande effrénée dansée par les publicains de la classe souveraine en l'honneur du Veau d'or, et qui rappelle les rondes infernales et lubriques auxquelles se livraient les prêtres arméniens autour de la déesse Anaïtis.

De plus en plus, les caractères s'affaissent, le sens moral s'oblitére, les nobles passions s'évanouissent. Partout, dans les rapports sociaux et même dans les rapports de famille, l'âpre poursuite du lucre se substitue ténébreusement à la franche sympathie, à la douce amitié, à l'idéal amour.

Ecoutez Vacquerie :

« Voilà une jeune fille à marier. Qui en veut ? Qui en donne le prix ? L'enchère est publique. Cent mille francs, deux cent mille ; allons, messieurs, elle vaut plus que cela, deux cent cinquante, c'est pour rien ; trois cents, cinq cents, à la bonne heure ! un million, adjudé ! Le million est vieux, vil, fils des revers publics, et il y a peut-être dans un coin un jeune homme qui n'a pas d'argent, mais qui a de l'amour. — A bas l'amour pauvre, et vive le million taré ! »

Lisez Toussenel :

« Ils ont enseigné au fils à maudire la longévité du père, et au frère à considérer

le frère comme le ravisseur de son bien. »

Jetez à présent les yeux sur les relations commerciales : la mauvaise foi, la fraude, la gabegie, la perfidie y sont monnaie courante, admise, pour augmenter les profits du négoce aux dépens de la bourse et de la santé des consommateurs.

Vous croyez siroter un thé délicieux, et vous ingurgitez une décoction de feuilles de saule habilement préparées.

Vous vous figurez saupoudrer vos mets d'un poivre rafraîchissant, et vous y jetez une indécente mixture de poudre de laurier, de mie de pain grillée et de manigette.

Vous pensez vous reconforter avec des vins généreux, des rhums et des cognacs réchauffants, et vous vous empoisonnez avec de borgiaques mélanges de pyridine, d'alcali, d'aldéhyde salicylique, de maqui, de pyrèthre, de cuir rapé et d'un tas d'autres ingrédients tout aussi engageants.

Vous vous imaginez donner aux petits

êtres qui dépérissent sous vos yeux un bon lait nourrissant, et vous chargez leur frêle estomac d'eau d'amidon.

Il n'est pas jusqu'au pain, qu'on vous vend comme étant d'excellente qualité, qui ne soit déloyal, contenant, au lieu de pur froment, des farines inférieures qui le rendent moins nutritif, mais qui en augmentent le poids dans la balance du boulanger.

Les mercantis du monde moderne falsifieraient et sophistiqueraient jusqu'à l'atmosphère et la lumière du soleil, s'ils le pouvaient et s'ils y trouvaient leur compte. Ne les ont-ils pas déjà, pour ainsi dire, monopolisées, en obligeant les malheureux à s'empiler dans des chenils sans jour et sans air ?

Où donc trouver la sincérité, la droiture ? Dans la littérature ? dans la presse ? dans l'art ?

Bien rares sont les artistes et les écrivains qui ne s'inspirent que de l'esthétique et de leur conscience.

Eux aussi veulent devenir riches, arriver, briller, jouir ! Et pour y parvenir, rien de plus sûr et de plus rapide que de suivre la routine des écoles officielles, que de flatter les goûts et de se soumettre aux exigences des riches et des puissants, que de vendre sa plume et son pinceau. Foin de la recherche du beau, du grand, du vrai ! Foin des nouveaux horizons ! Foin de l'étude patiente, de l'observation profonde ! Il n'y a que le convenu, le pastiche et la platitude qui paient.

La corruption des couches supérieures, la démoralisation des couches moyennes, exigent de violentes peintures de vices, des scènes alanguissantes de dépravation raffinée, de stimulants tableaux de débauche quintessenciée. De là ces ouvrages d'une obscénité révoltante et qui s'enlèvent comme des petits pâtés. Citons au hasard : *La première maîtresse*, *Zo-har*, *l'Epuisé*, *Monsieur Vénus*, *Madame Adonis*, *la Marquise de Sade*, etc... etc...

D'autre part, il faut à l'inassouvissement des riches, à leur exécration boulimie d'or, *auri sacra fames*, toute une armée de valets de plume pour allécher, appâter, hameçonner le public, pour lui imposer par le mensonge et l'astuce les candidats de leur choix, pour dépouiller et gouverner le pays à leur aise.

C'est ce qui fait que presque tous les journaux sont au service de la pègre capitaliste. Je cherche, dans la presse actuelle, des écrivains de la race des Barère, des Loustalot, des Desmoulins, des Marat. J'en aperçois bien quelques-uns qui restent, comme ceux-là, malgré toutes les séductions, des dénonciateurs d'iniquités et des combattants résolus du droit populaire; mais, pour une demi-douzaine de cette trempe, que de centaines de Swintons, de Pelleports et de Morandes! que de plumitifs à l'attache et recevant leur grasse pâtée des mains de la classe dirigeante et possédante!

Le journaliste contemporain semble avoir pris, pour règle de conduite, juste le contre-pied de celle de « l'ami du peuple ». S'emparant du fameux serment professionnel de ce dernier, il y a changé quatre mots — quatre ! — et s'est écrié cyniquement : « *Je défendrai* les fripons, *j'aduleraï* les hypocrites, *j'encenserai* les traîtres, *j'investirai* des fonctions publiques les hommes avides et les lâches ! »

Mais arrêtons-nous : j'ai hâte d'en finir avec ces tristesses et ces écœurements.

Hélas ! pourquoi faut-il que le centenaire de la Révolution, au lieu de nous trouver rutilants de fierté, nous trouve débordants de honte ?

Pourquoi faut-il qu'elle soit tombée si bas, cette France de 1789, que les baladins du pouvoir offrent en ce moment comme modèle aux peuples étrangers ? Comme s'ils n'avaient pas à craindre, ces complices avérés du haut écumage, que, désabusés en constatant *de visu* que notre état social ne

vaut pas mieux que le leur, nos hôtes ne les cravachent, après un de nos compatriotes, de cette virulente apostrophe :

« Pharisiens, votre société s'est vantée,
« quand elle s'est personnifiée dans le type
« ignoble de Robert Macaire ! Le type de
« votre société, c'est Caïn, non le Caïn
« qui tue son frère, mais celui qui le laisse
« mourir à sa porte de misère et de faim ! »

VIII

CE QUI GRONDE

Les agitateurs politiques et les penseurs que les hasards de la vie ou la résistance à quelque institution oppressive obligent à résider à l'étranger, apportent généralement une certaine justesse de vue dans l'appréciation des événements qui se déroulent dans leur patrie.

Voyant les choses de plus loin et par conséquent de plus haut, libres de toute attache effective avec les partis en présence, ne participant pas aux conflits, aux heurts, aux froissements, aux déchirements de chaque jour, ils ne se laissent point absorber ni aveugler par les détails et embrassent

plus aisément l'ensemble des situations et des perspectives.

Ils sont en quelque sorte — question de commandement mise à part — dans la position du stratège qui, d'une éminence élevée, surveille les mouvements des troupes dans la plaine et les phases successives de la bataille. Les petites manœuvres de peloton, de compagnie, de bataillon, qui captivent toute l'attention des hommes et des chefs subalternes, n'arrêtent point son regard; ce qu'il voit, ce sont les grandes masses, les grands chocs et les grandes probabilités. Ou bien, si son œil interroge parfois les combinaisons partielles, il en saisit immédiatement la valeur et voit clairement si elles vont profiter ou nuire à la conduite générale des opérations.

Je ne suis ni agitateur politique, ni philosophe, ni stratège; je ne suis qu'un simple observateur jetant sans prétention ma façon de penser sur le papier. Mais je n'en jouis pas moins de l'avantage dont je viens de

parler, — avantage assez désagréable, j'en conviens, — celui d'assister à distance aux luttes politiques de mon pays et de pouvoir les juger sans y être mêlé.

Puisse cette circonstance particulière suppléer — dans les observations que je vais présenter, au cours de ce chapitre, sur le devenir de la France — à la faiblesse de mes moyens et à mon manque absolu d'autorité !

Nous avons vu, dans ce travail, avec quelle dextérité et quel sans-gêne les usurpateurs de la troisième République nous ont escamoté la plupart des conquêtes de la Révolution.

Par leur attitude sous l'Empire, par leur résistance sous le Seize-Mai, par leurs promesses aussi solennelles que tapageuses, renouvelées à la veille de chaque élection, ils avaient fait naître au sein de la foule de vastes espérances, ils avaient élargi le cercle de ses aspirations.

La France crut qu'il allait luire enfin, et

pour ne plus s'éclipser, ce soleil de liberté et de justice, qui n'avait fait jusqu'alors que de si éphémères apparitions ! Vaine attente ! A peine furent-ils installés au pouvoir, ces avale-tout-cru de tyrannie, qu'on les vit chausser les bottes césariennes et piétiner un à un tous les principes qu'ils avaient exaltés autrefois.

Le désappointement et l'indignation populaires furent considérables et se traduisirent, dès 1885, par l'envoi au Parlement de plus de deux cents réactionnaires déguisés, qui, aussitôt entrés dans l'enceinte législative, dépouillèrent le masque dont ils s'étaient affublés pour capter les suffrages des mécontents.

C'était un avertissement. Les parlementaires eussent dû en profiter ; ils n'en tinrent, au contraire, aucun compte.

Au lieu d'essayer de reconquérir l'estime et la confiance de la nation par un retour aux idées qu'ils avaient désertées et par la réalisation du régime vraiment démocra-

tique qu'appelaient tous les vœux, ils s'enfoncèrent chaque jour davantage dans l'ornière oligarchique où ils s'étaient engagés.

Le peuple, alors, trouva que c'était par trop se moquer de lui. Dans son dépit, il s'en prit à la fois aux hommes qui l'avaient dupé et à la Constitution hybride qui était sortie de leurs mains. Il saisit toutes les occasions qu'il put de faire éclater l'orage de ses sentiments, et il se serait, sans nul doute, aux prochaines élections générales, jeté à corps perdu dans les bras de la coalition réactionnaire qui s'apprêtait à exploiter son dégoût et son ressentiment, s'il n'avait trouvé tout à coup à synthétiser et à incarner ses véritables griefs dans la personne d'un soldat en qui il se plut à voir une victime, comme lui, des turpitudes gouvernementales, le général Boulanger.

Il est des moments, a dit Louis Blanc, où un homme est une situation.

Nous sommes à un de ces moments-là.

Certes, je n'ignore pas les dangers de ces sortes de personnifications. Il serait préférable, sous tous les rapports, que les citoyens d'une grande nation prissent, au lieu d'un homme, une formule ou un programme pour drapeau. Mais il semble que les masses n'aient le don de se passionner pour les idées et de se vouer à leur triomphe qu'une fois qu'elles les ont habillées de chair et d'os, qu'elles leur ont donné un corps.

Qu'y faire ? Il faut bien prendre le peuple comme il est. C'est aux gouvernements qu'il appartient de prévoir et de rendre inutiles, par leur conduite, de si regrettables engouements.

Après nous avoir abreuvés de vinaigre et de fiel, alors que nous étions assoiffés de réformes ; après avoir forfait à tous leurs engagements, les parlementaires eussent dû se dire, quand la fièvre boulangiste s'empara des cerveaux, qu'ils en étaient les seuls auteurs, et s'appliquer à l'enrayer en faisant amende honorable et en don-

nant enfin satisfaction à l'opinion publique.

Loin de là, comme si la crainte de se voir enlever leurs places et leurs émoluments leur avait fait perdre complètement la tête, ils firent tout ce qu'ils purent pour accélérer les progrès de la contagion.

Depuis l'intelligent Ferron qui, se souvenant que l'empereur Adrien avait relégué à Syène, avec un commandement militaire, son redoutable adversaire Juvénal, confina dans les mêmes conditions Boulanger à Clermont, jusqu'aux impayables Rouvier, Floquet et Tirard qui, semblables aux furies Tisiphone, Alecto et Mégère, s'élançèrent, torche en main et vipères dans les cheveux, sur le général populaire, tous les Catons *du tic* anti-boulangiste firent de leur mieux pour décupler, par leurs persécutions imbéciles, sa vogue menaçante.

Au lieu de détacher sagement et honnêtement de lui les esprits par la prise en considération — tardive, il est vrai, mais efficace encore — de leurs revendications

légitimes, ils s'acharnèrent sur cet adversaire, frappant du même coup le peuple qui en avait fait son porte-étendard, son espoir.

Et quand on songe que, pour atteindre leur but stupide, ils n'ont pas hésité à recourir aux articles les plus vermoulus du code napoléonien, qu'ils ont fabriqué tout exprès des lois d'exception et se sont pendus, désespérés, aux basques des vieux discrédités du Sénat, on n'a pas lieu de s'étonner que toutes leurs tentatives aient tourné à leur confusion et que le mépris et l'aversion qu'ils inspiraient déjà au pays soient devenus tels que leur écrasement complet aux prochaines élections ne fait plus l'ombre d'un doute pour personne.

Maintenant, qu'adviendra-t-il de l'entrée à la Chambre d'une majorité revisionniste et de l'élévation probable de Boulanger à la présidence de la République ?

Spectateur dégagé de tout parti pris, de tout sentiment préconçu, j'éprouve ici une certaine hésitation à me prononcer d'une

manière catégorique. Car, quelque confiance que l'on puisse avoir dans les vœux démocratiques de la nation, j'estime qu'il faut compter aussi avec les intrigues de la réaction et avec le vertige soudain qui peut tourner la tête d'un homme devenu l'idole de plusieurs millions de ses semblables¹.

Mais si je ne me dissimule pas le péril, je ne me l'exagère pas non plus.

La France, qui s'efforce d'abattre en ce moment la dictature collective du parlementarisme, ne me paraît pas être dans la situation d'esprit voulue pour enfanter la dictature personnelle. Elle veut bien se servir de Boulanger comme d'un bélier pour démolir l'odieux pandémonium constitutionnel qu'elle maudit depuis 1875, mais elle n'entend nullement se donner ce soldat pour maître.

¹ Ces pages étaient déjà écrites, quand j'ai pu me convaincre par moi-même, comme l'attestent la dédicace et la lettre publiées en tête de ce livre, de l'absolue sincérité du général et de son inébranlable résolution de résister à toute entreprise antirépublicaine.

Et puis, je trouve bien risqué d'affirmer, sous prétexte qu'il y a eu un César et deux Napoléon, que le chef du parti antiparlementaire se dispose à marcher sur leurs traces. Comme si l'histoire du monde n'abondait pas en exemples de généraux fameux et même de conquérants qui devinrent, par la suite, des administrateurs modestes et désintéressés de la chose publique !

A en croire certains politicules à court de savoir ou de bonne foi, il serait impossible à un homme qui a tenu une épée de monter au pouvoir sans devenir un affreux despote.

Je me permettrai de leur rappeler qu'à Athènes, une foule d'hommes illustres qui avaient exercé de grands commandements et remporté d'éclatantes victoires, comme Solon, Clithène, Cimon et Aristide, pour ne citer que ceux-là, se contentèrent d'être, aux affaires, de zélés serviteurs de la République. Miltiade, qui avait sauvé sa patrie à Marathon, se trouva largement récompensé

par la représentation de sa victoire et de ses traits sur les murs du Pœcile, et je ne sache pas que Phocion eut jamais, lui qui avait été quarante-cinq fois généralissime et était adoré de ses concitoyens, la pensée d'asservir son pays.

De même à Rome. Est-ce que Brutus qui chassa les Tarquin, est-ce que Cincinnatus, Camille, Papirius, Fabius Maximus, Fabricius, Scipion l'Africain ont jamais fait courir le moindre danger à la République ? Ils avaient cependant été plusieurs fois consuls, censeurs et dictateurs militaires ; ils avaient même, pour la plupart, reçu les honneurs du triomphe. Cela n'empêcha pas le second d'abandonner à plusieurs reprises le pouvoir pour aller planter ses choux, et le dernier de mourir si pauvre que l'Etat fut obligé de payer ses funérailles et de doter ses filles.

Je pourrais, si l'espace me le permettait, trouver des exemples semblables dans l'histoire des républiques lacédémonienne et

thébaine ; mais il me faut, sans insister davantage sur l'antiquité, passer aux temps modernes.

Le premier dont le nom se présente à l'esprit, dans cette période, est le fondateur de la République des Etats-Unis, l'immortel Washington. Après avoir chassé l'Anglais et fait reconnaître l'indépendance américaine, il accepta par deux fois, comme un simple Grévy, la première magistrature de son pays. Après lui, plusieurs autres généraux, qui s'étaient signalés dans les guerres contre l'Angleterre, le Mexique et les Etats du Sud, furent investis de la même dignité et ne cherchèrent, pas plus que leur grand prédécesseur, à transformer leur sabre en sceptre impérial ; ce furent Monroë, Jackson, Harrison, Taylor, Grant et, je crois, le président actuel.

Pourquoi donc le général Boulanger n'exercerait-il pas le pouvoir aussi correctement que ces divers chefs d'armée ? Où prenez-vous le droit de l'accuser d'aspirer à

autre chose qu'à l'honneur de débarrasser notre République des parasites et des fesse-mathieu qui l'épuisent et la déshonorent ? Cette tâche est, il me semble, assez haute et assez belle pour faire l'objet de la plus vaste ambition. Le supposez-vous donc assez fou pour ne pas comprendre combien la gloire qu'il en retirerait est préférable à la honte dont il se couvrirait et aux malédictions qu'il attirerait sur sa mémoire, s'il prétendait recommencer les Césars ?

Un des actes qui lui ont valu la popularité dont il jouit, est son refus de souscrire, quand il était ministre, à une mesure qui atteignait les employés inférieurs de son administration. Il s'écria, indigné, quand on la soumit à sa signature : « C'est toujours « la même chose : taper sur les petits et ménager les gros ! » Si c'est là-dessus que les cadettistes du gouvernement se basent pour le soupçonner d'aspirer à la dictature, il n'y a plus qu'à leur rappeler la réponse que fit Saint-Just à ceux qui reprochaient à

Robespierre d'être un tyran de l'opinion :
« Un tyran de l'opinion ! Qui vous empêche
« de lui disputer l'estime de la patrie ? »

Il n'y a donc pas lieu, à mon sens, de s'inquiéter le moins du monde du triomphe prochain de l'armée revisionniste. La culbute du parlementarisme n'entraîne pas forcément celle de la République, et il serait, en somme, difficile au parti boulangiste de se montrer, au pouvoir, plus malfaisant et plus insoucieux des besoins populaires que ne l'ont été jusqu'ici les fricoteurs de nos deux Assemblées législatives.

Et s'il faut faire connaître toute ma pensée sur ce point, je déclare sans détour que ce ne sera pas sans un plaisir intense que je verrai sauter par les fenêtres — fussent, par impossible, leurs successeurs ne pas valoir mieux qu'eux — ces valets infidèles de la démocratie, qui ont littéralement mis au pillage la maison de leur auguste maîtresse.

Mais, je me hâte de le dire, ce serait une

véritable illusion que de voir dans le boulangisme — en admettant même qu'il puisse réaliser toutes ses promesses — l'aboutissant suprême du développement organique de notre société.

Certes, la revision, dans un sens plus républicain, de notre Constitution, la suppression du Sénat, l'introduction de la responsabilité dans toutes les charges, l'élection de la magistrature par le peuple, l'extension de nos libertés politiques et de nos garanties sociales, en un mot le modelage de la République sur les principes de la DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME serait un grand bienfait pour la France. J'ajoute que ce serait la seule façon vraiment digne de clore la célébration du Centenaire, la seule apothéose finale qui convienne à notre grande Révolution.

Nais nous avons fait du chemin depuis cent ans, et ce qui pouvait répondre aux exigences du dix-huitième siècle serait insuffisant pour remédier aux détresses qu'a

créées l'évolution économique du dix-neuvième.

C'est ce que le peuple, impatient de bien-être, ne saisit encore qu'imparfaitement.

Ne comprenant d'une manière exacte ni la nature ni l'origine de ses tourments, il s'attaque, dans sa déception et sa colère, à la forme du gouvernement, qu'il accuse de tout le mal; il la change, la rechange et, comme son état, loin de s'améliorer, va toujours s'aggravant, il veut la modifier de nouveau, tant il a de peine à s'apercevoir que la seule transformation capable de mettre un terme à son long martyre, c'est celle du mode de propriété, de production et d'échange.

Et, qu'on n'en doute pas, c'est cette transformation-là qui finira par sortir — dans un délai plus court qu'on ne suppose — du choc des intérêts contraires, du conflit chaque jour plus formidable des forces vitales de notre époque. Un simple coup d'œil impartialement jeté sur la mêlée

contemporaine suffit pour s'en convaincre.

Dès que l'aristocratie de la noblesse eut, comme nous l'avons montré, fait place à l'aristocratie de la richesse, celle-ci se mit à prendre un essor effrayant. S'appuyant, d'une part, sur l'État dont elle fit son premier monopole, elle tira, d'un autre côté, le plus habile parti des progrès de la science. Vapeur, électricité, perfectionnements de l'outillage et des moyens de transport, devinrent les agents soumis de son infatigable accroissement de puissance. Au lieu d'adoucir le sort de l'humanité tout entière par une logique diminution de fatigue pour le producteur et de dépenses pour le consommateur, toute la série des inventions et des découvertes ne servit qu'à fournir de nouvelles armes à la classe possédante pour courber définitivement sous son joug la multitude prolétarienne.

Aussi l'asservissement économique des travailleurs est-il aujourd'hui complet, et les souffrances d'en bas ont-elles atteint

un degré d'acuité des plus alarmants, rendu plus intolérable encore par les crises pléthoriques que produit, périodiquement, l'engorgement de la surproduction dans les vaisseaux du corps social.

A cette inéluctable fatalité s'ajoutent les charges de toute espèce qui pèsent si lourdement sur le peuple indigent.

Grâce aux malversations et aux dilapidations de la bourgeoisie dirigeante, la dette publique a atteint aujourd'hui le chiffre invraisemblable de 35 milliards, ce qui porte à 4 milliards celui du budget annuel ! De sorte que, tandis que les Anglais paient 57 francs d'impôts par tête et par année, les Allemands 44 et les Russes 36, le brave citoyen français, lui, doit cracher 104 francs dans les caisses du Trésor, sans compter les droits d'entrée et les centimes additionnels.

De là les plaintes sourdes, les cris d'angoisse et parfois même les éclats de rage qui montent peu à peu des couches pro-

fondes vers les sommets ; de là ces revendications de plus en plus impérieuses, ces grèves de plus en plus redoutables, cette agitation croissante à la surface de l'océan populaire, indices des perturbations intérieures, présages des tempêtes de demain !

Si l'on se place au point de vue supérieur d'où l'œil embrasse l'ensemble de cette situation, on cesse aussitôt de voir, dans la lutte actuellement pendante entre le boulangisme et le parlementarisme, le simple fait de compétitions politiques ; on y voit une manifestation symptomatique et en quelque sorte inconsciente du grand antagonisme social, quelque chose comme le prélude du bouleversement général qui se prépare et d'où sortira la transformation réparatrice dont je parlais tout à l'heure.

Un rapprochement va me permettre de faire mieux saisir ma pensée.

Reportez-vous au grand mouvement d'opinion qui, au siècle dernier, se produisit d'un bout à l'autre du pays pour la convo-

cation des Etats généraux, et dites-moi si le mouvement actuel en faveur de la révision ne présente pas avec celui-là une frappante analogie.

Aujourd'hui comme alors, la France laborieuse, épuisée, vidée, n'en pouvant plus, réclame par ses millions de voix la fin d'un régime qui porte dans ses flancs les iniquités les plus monstrueuses et les plus honteuses corruptions.

Vienne le jour de la réunion d'une Constituante, et vous verrez bientôt se déchaîner comme au lendemain du 5 mai 1789, les fureurs longtemps contenues de la foule. Les faubouriens, franchissant soudain les limites du programme révisionniste, donneront l'assaut aux bastilles modernes ; les hauts-barons du Capital devront faire abandon, s'ils ne veulent point se les voir arracher, de leurs scandaleux privilèges, et la justice du peuple frappera sans pitié quiconque refusera de s'incliner devant le nouvel ordre de choses. A moins cependant

— ce que j'espère — que les nouveaux mandataires de la nation ne prennent résolûment l'initiative des réformes sociales urgentes.

Ce n'est point là un pronostic en l'air ; il est fondé, tout compte tenu de la différence des temps, sur l'identité des situations et la similitude des tendances.

Mêmes signes non équivoques de lassitude, mêmes symptômes de dislocation, mêmes élans vers un inconnu meilleur. Le calice d'amertume déborde, et l'éternel damné demande, comme il y a cent ans, à se désaltérer à la coupe de rédemption.

Dans les sphères gouvernementales, même affolement, même résistance aveugle et obstinée aux mises en demeure de l'opinion publique, mêmes mesures de violence et d'exception à l'égard des chefs de l'opposition. Les de Brienne et les Lamoignon congédiaient le Parlement de Paris, qui s'était prononcé pour la convocation des Etats généraux, et lançaient des lettres de

cachet contre d'Eprémesnil et Montsabert. Aujourd'hui les Constans et les Thévenet prononcent la dissolution de la Ligue des patriotes, coupable d'avoir pris la tête du mouvement revisionniste, et livrent au bras séculier de la correctionnelle et du Sénat Boulanger, Déroulède et leurs amis.

Et voyez jusqu'où va le parallèle qu'on peut établir entre les deux époques et qui démontre péremptoirement que nous sommes à la veille d'un cataclysme semblable à celui du siècle dernier !

L'abîme du déficit s'ouvre, béant, sous nos pas, comme il s'ouvrait sous ceux de nos ancêtres. En vain nos Peytral et nos Rouvier s'efforcent-ils, comme leurs d'Ormesson et leurs de Calonne, de nous en masquer la profondeur par d'indignes artifices budgétaires. La réalité crève les yeux ; la banqueroute est à nos portes.

On se rappelle les meetings de la faim, les démonstrations des ouvriers sans travail sur la voie publique, les protestations véhém-

mentes contre la cherté du pain, toutes ces manifestations de la misère qui ont causé tant de frayeur, dans ces derniers temps, à la classe des satisfaits. Il est impossible de ne pas y voir le pendant des troubles qui précédèrent la Révolution. Les misérables spéculations du syndicat de la graineterie française ne sont-elles pas, d'ailleurs, la reproduction fidèle des odieux agissements des accapareurs de blé ?

Et ces scandales qui viennent, par intervalles, nous révéler l'état de décomposition putride dans lequel est tombée la haute bourgeoisie, ne nous remettent-ils pas en mémoire les ignobles éclats publics par lesquels se trahissait l'irréremédiable déliquescence de la noblesse ? Prenons, par exemple, cette affaire du *Trafic des croix* qui a, pour jamais, illustré la présidence de l'austère Grévy. Ne semble-t-il pas, vraiment, que l'Esprit malin qui se joue de nos mauvaises destinées l'ait minutieusement calquée sur celle du *Collier de la Reine* ?

La première, comme la seconde, a achevé de mettre en lumière la dépravation des puissants, de percer à jour la vénalité de la magistrature et de jeter la déconsidération jusque sur la plus haute cime du pouvoir. Les personnages mêmes qui en ont fait les frais semblent avoir été copiés les uns sur les autres. Dans l'affaire des décorations, Grévy s'acquitte assez bien du rôle de Marie-Antoinette ; les dames Limouzin et Rattazzi tiennent merveilleusement l'emploi de M^{me} de La Motte ; quant au député Wilson, qui ne reconnaît en lui le fameux cardinal de Rohan ? Ici comme là, le tribunal acquitte le principal coupable ; ici comme là, on achète le silence de la femme complice ; ici comme là, cette dernière s'écrie au milieu du procès : « Qu'on y prenne garde ! si l'on me pousse à bout, je parlerai ! »

Qu'on se souviene, enfin, que le mécontentement populaire, à la veille de la réunion des Etats généraux, se compliquait,

comme de nos jours, de cette angoisse secrète que produisent le souvenir des revers nationaux et l'abaissement de la fierté patriotique. Quand le tocsin de 89 retentit, il y avait vingt-six ans que la Prusse, victorieuse de l'Autriche, nous avait imposé, de concert avec l'Angleterre, un traité qui nous enlevait la presque totalité de nos colonies et ruinait pour longtemps notre influence et notre prestige. Singulière et cruelle ironie du sort ! Il y a presque le même nombre d'années, aujourd'hui, que la Prusse, victorieuse encore de l'Autriche, nous infligea le démembrement que l'on sait et nous fit perdre toute prépondérance en Europe et dans le monde.

Tels sont les signes diagnostiques qui me donnent la conviction que le dix-neuvième siècle ne s'éteindra pas, sans qu'une levée de boucliers gigantesque vienne reprendre et compléter l'œuvre de la Révolution.

« C'est un temps trop anormal, une anni-

hilation trop énorme de la cervelle et du cœur de la patrie, une matérialisation trop purulente de la France, pour que la société ne crève pas. Et alors ce ne sera pas qu'un 93 ! Tout y passera peut-être. »

Qui dit cela ? Un démagogue ? un insurgé de profession ? Non, un littérateur d'une grande notoriété, un analyste consciencieux de nos mœurs : de Goncourt.

Une rénovation s'impose et la France est mûre, encore une fois, pour en donner le signal aux autres nations.

La revision est le coin qu'elle enfonce dans la citadelle constitutionnelle et qui fera sauter, tant la poussée sera violente, toute la place forte économique.

Que le général Boulanger et son état-major le comprennent bien.

Si, une fois au pouvoir, ils prétendent se mettre en travers du torrent populaire qui les y aura portés, celui-ci les balaira comme des fétus à la suite de la bande parlementaire.

Si, au contraire, se maintenant à la tête du courant, ils s'appliquent à faire de la République — conformément à une promesse solennelle qui montre que le général n'est pas sans avoir conscience des besoins de ce temps — « le gouvernement
« du peuple, du travailleur, du produc-
« teur, de celui auquel est due la fortune
« de la France et auquel, jusqu'ici, cette
« fortune profite si peu », alors, ils se verront soutenus jusqu'au bout par tous les bons citoyens, et ils nous feront faire l'économie d'une catastrophe dont il est impossible de prévoir toutes les conséquences.

Pour cela, de hardies et profondes réformes sont nécessaires.

Qu'ils purgent le pays des parasites de tout acabit qui le dévorent.

Qu'ils réalisent la souveraineté, l'indépendance et le bien-être de la foule.

Qu'ils veillent à ce qu'il n'y ait plus, sur notre sol, de familles sans moyens d'exis-

tence, de travailleurs spoliés ou sans ouvrage, de vieillards ou d'infirmes sans assistance, de petits enfants sans air frais et sans lait pur.

Qu'ils fassent, en un mot, de la Patrie une réalité.

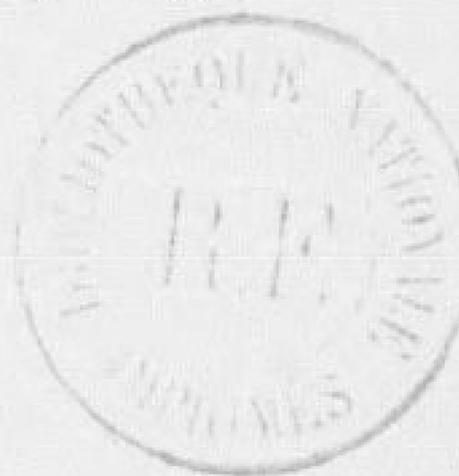
A eux de choisir entre la bassesse et la grandeur, entre l'infamie et la gloire.

A eux d'opter entre la Roche Tarpéienne et le Capitole, entre les gémonies et le Panthéon.



TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Dédicace	5
Réponse du général Boulanger	11
I Distinguons.	13
II Les fils de nos pères	32
III Le peuple souverain... <i>in partibus</i>	46
IV Liberté, liberté chérie !	63
V Sommes-nous égaux ?	85
VI Cherchez la Fraternité.	105
VII Le règne des écumeurs	125
VIII Ce qui gronde.	151



DOCTEUR S. BASCH		JULIEN MAUVRAZ	
Maximilien au Mexique.	1	L'Amour fantaisiste.	1
NAPOLEON BONAPARTE		GEORGES MEYNIÉ	
Œuvres littéraires, 2 ^e édit.	4	L'Algérie Juive, 5 ^e édition.	1
EUGÈNE BOUTOUX		Les Juifs en Algérie, 3 ^e éd.	1
L'Union générale.	1	LADISLAS MICKIEWICZ	
ELÉMIR BOURGES		Adam Mickiewicz, sa Vie & ses Œuv.	1
Sous la hache, 2 ^e édit.	1	GEORGES MOORE	
Le Crépuscule des Dieux.	1	Confessions d'un jeune Anglais.	1
CHTCHEDRINE		MUSTEL	
Les Messieurs Golovleff.	1	Rallye-Dot, 3 ^e édition.	1
AUGUSTE CHIRAC		FRANÇOIS DE NION	
L'Agitation sous la troisième Ré- publique, 3 ^e édition.	2	L'Usure.	1
La Haute Banque et les Révo- lutions.	1	NARCIS OLLER	
ALBERT CIM		Le Papillon, préface d'ÉMILE ZOLA	1
Institution de Demoiselles, 6 ^e éd.	1	ISA C PAVLOVSKY	
La petite Fée, 2 ^e édition.	1	Souvenirs sur Tourguéneff.	1
Deux Malheureuses, 5 ^e éd.	1	PARIA KORIGAN	
HENRI CONTI		Le Tréfonds.	1
L'Allemagne intime, 4 ^e édit.	1	J. PENE - SIEFERT	
PAUL DARRAS		La Marine en danger.	1
Causes célèbres de la Belgique.	1	PEREZ GALDOS	
EDOUARD DRUMONT		Dona Perfecta, 2 ^e édition.	1
La Fin d'un Monde.	1	MARINA POLONSKY	
FIDUS		Causes célèbres de la Russie.	1
La Révolution de Septembre.	1	EDGAR POE	
LEONCE GRASILIER		Derniers Contes, trad. RABBE.	1
Causes célèbres de l'Angleterre.	1	TH. RECHETNIKOV	
GUY-VALVOR		Ceux de Podlipnaïa, 2 ^e édition.	1
Une Fille, 2 ^e édit.	1	EDOUARD ROD	
L'Oiseau bleu.	1	L'Autopsie du docteur Z.	1
JULES HOCHÉ		J.-H. ROSNY	
Le Vice sentimental, 2 ^e édit.	1	Nell Horn.	1
La Fiancée du trapèze, 2 ^e éd.	1	Le Bilatéral.	1
Causes célèbres de l'Allemagne.	1	L'Immolation.	1
LÉON HUGONNET		LEON TIKHOMIROV	
Chez les Bulgares, 2 ^e édition.	1	Conspirateurs et Policiers.	1
HENRIK IBSEN		La Russie politique et sociale.	1
Théâtre.	1	COMTE ALEXIS TOLSTOÏ	
JEAN LAROCQUE		La Mort d'Ivan le Terrible.	1
1871, souvenirs révolutionnaires.	1	COMTE LEON TOLSTOÏ	
JACQUES LE LORRAIN		Ma Confession, 3 ^e édition.	1
Nu, 2 ^e édition.	1	Que Faire? 3 ^e édition.	1
CAMILLE LEMONNIER		Ce qu'il faut faire, 2 ^e édition.	1
Noëls Flamands, 2 ^e édition.	1	Dernières Nouvelles, 4 ^e édit.	1
Les Peintres de la Vie, 2 ^e éd.	1	Pour les Enfants, 3 ^e édit.	1
Un Mâle, édition définitive.	1	L'École de Yasnaïa Poliana.	1
Ceux de la glèbe.	1	La Liberté dans l'École.	1
JULES LERMINA		COMTE N. TOLSTOÏ	
Nouvelles histoires incroyables.	1	La Vie.	1
LERMONTOFF		JUAN VALERA	
Un Héros de notre temps.	1	Le Commandeur Mendoza.	1
PAUL LHEUREUX		VASSILI VERESCHAGIN	
L'Hôtel Pigeon, 2 ^e édition.	1	Souvenirs, ill. par l'auteur.	1
JEAN LOMBARD		A. VANDAM	
L'Agonie.	1	Causes célèbres de l'Angleterre.	1
JEAN LORRAIN		J. VERDAGUER	
Les Lepillier, 2 ^e édition.	1	L'Atlantide.	1
Frère Russe, 2 ^e édition.	1	Le Canigou.	1
FRANÇOIS LOYAL		CHARLES VIRMAITRE	
LE-pionnage allemand en France	1	Paris qui s'efface, 2 ^e édition.	1
PAUL MARGUERITE		Paris-escarpe 9 ^e édition.	1
Fous Quatre, 2 ^e édition.	1	Paris-canard, 2 ^e édition.	1
La Confession posthume, 2 ^e éd.	1	Paris-boursicotier, 2 ^e édit.	1
Maison ouverte, 2 ^e édition.	1	Paris-palette, 2 ^e édition.	1
		KALIXT DE WOLSKI	
		La Russie Juive, 3 ^e édition.	1